



Cour des comptes

République et canton de Genève

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

TOME 2



LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes est chargée du **contrôle indépendant et autonome de la gestion** des administrations publiques.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la **légalité** des activités et la **régularité** des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du **bon emploi** des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées. Elle a également pour but d'évaluer les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'État. Elle organise librement son travail et dispose de larges moyens d'investigation. Elle peut notamment requérir la production de documents, procéder à des auditions, à des expertises, se rendre dans les locaux de l'entité contrôlée. Elle se saisit des communications qui lui sont faites par les citoyennes et citoyens. Elle peut également répondre à des demandes de consultation faites par les autorités.

Sont soumis au contrôle de la Cour des comptes :

- l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'État et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance ;
- l'administration du pouvoir judiciaire ;
- le secrétariat général du Grand Conseil ;
- les institutions cantonales de droit public ;
- les entités subventionnées ;
- les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'État possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse ;
- les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales.

Les rapports de la Cour des comptes sont rendus **publics** : ils consignent ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qu'il faut en tirer et les recommandations conséquentes. La Cour des comptes signale dans ses rapports les cas de réticence et les refus de collaborer survenus lors de ses contrôles.

La Cour des comptes publie également un **rapport annuel** comportant la liste des objets traités, celle des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé, celle des rapports rendus avec leurs conclusions et recommandations et les suites qui y ont été données. Les rapports restés sans effets ni suites sont également signalés.

Vous pouvez participer à l'amélioration de la gestion de l'État en prenant contact avec la Cour des comptes.

Toute personne, de même que les entités soumises à son contrôle, peuvent communiquer à la Cour des comptes des faits ou des pratiques qui pourraient être utiles à l'accomplissement de ses tâches.

Prenez contact avec la Cour des comptes par téléphone, courrier postal ou électronique. Vous trouverez nos coordonnées sur internet :

<https://www.cdc-ge.ch>



INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation. Par ailleurs, depuis 2021, il est également présenté les résultats du suivi des recommandations émises dans les examens ciblés.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées depuis le dernier suivi réalisé par la Cour du statut « *Ouvert* » au statut « *Fermé* ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports ou dans ses examens ciblés est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Tous les examens ciblés finalisés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} janvier 2021 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Et à l'exception des rapports publiés en fin d'année N : compte tenu de la date de publication et des échéances des recommandations, ces rapports ne peuvent généralement pas faire l'objet d'un suivi formel dès le mois de décembre de la même année.

Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 43 Publicité des rapports

¹ *La Cour des comptes rend publics ses rapports.*

² *Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.*

³ *Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :*

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;*
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé ;*
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;*
- d) la liste des rapports restés sans effets.*

⁴ *Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.*



Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 31 décembre, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport ou de l'examen ciblé de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque ou de priorité sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « **Ouvert** » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « **Fermé** » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « **Refusé** » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « **Fermé** », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « *principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées* » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « **Fermé** » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permettent d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



Valeur ajoutée du suivi des recommandations

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- De rendre compte aux citoyennes, citoyens et autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- D'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- De renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- D'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025.....	9
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025.....	13
Liste de l'examen ciblé faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025.....	15
Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025.....	16
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	20
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	21
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations	22
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	23
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au Service de protection des adultes (SPAd)	24
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	25
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	26
N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	27
N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	29
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	30
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	31
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable	32
N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise	34
N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	35
N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l' origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève (UNIGE)	36
N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	37
N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève	38
N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	39
N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	40
N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	41
N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	42
N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	43
N° 174 Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal	44
N° 175 Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile	45
N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison	46



N° 178 Évaluation portant sur la prévention du surpoids et de l'obésité	47
N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA	48
N° 180 Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif	49
N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées	50
N° 182 Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève	52
N° 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)	53
N° 184 Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin	54
N° 185 Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)	56
N° 187 Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints	57
N° 188 Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)	58
N° 189 Audit de conformité relatif au financement cantonal direct des projets d'aide au développement	59
N° 190 Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés	60
N° 191 Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire	61
N° 192 Audit de performance relatif au pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD	62
N° 193 Audit de conformité relatif au Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	63
N° 195 Audit de conformité relatif à l'acquisition de prestations de services et attribution de mandats	64
N° 196 Audit de conformité relatif aux services d'audit interne des HUG, de l'IMAD et des TPG	65
N° 197 Audit de conformité relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation immobilière de Lancy	67
N° 200 Évaluation de la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale	68
Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif	69



Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025

Les rapports d'audit publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	-	17	-
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	-	12	1
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	1	14	-
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	-	9	-
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au Service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	2	11	-
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	-	13	-
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	-	1	-
N° 153 : Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	1	24	-
N° 154 : Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	1	6	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	-	8	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 156 : Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	-	6	-
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	6	5	-
N° 161 : Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	État de Genève Ville de Genève FGTG	14	13	1	-	13	1
N° 162 : Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève	UNIGE	7	7	-	6	1	-
N° 163 : Audit de performance du bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	BIE	10	10	-	2	8	-
N° 164 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 167 : Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	État de Genève HUG Centrale 144	12	12	-	-	12	-
N° 168 : Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	État de Genève Ville de Genève	9	9	-	3	6	-
N° 169 : Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	État de Genève	11	10	1	1	9	1
N° 170 : Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	Ville de Genève	5	4	1	-	4	1
N° 172 : Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	État de Genève	6	6	-	2	4	-
N° 174 : Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal	État de Genève	9	9	-	3	6	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 175 : Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile	État de Genève	4	4	-	4	-	-
N° 179 : Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA	État de Genève	8	8	-	5	3	-
N° 180 : Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif	Ville de Genève	5	5	-	1	4	-
N° 182 : Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève	HEAD HES-SO GE	8	8	-	3	5	-
N° 184 : Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin	Ville de Meyrin	11	11	-	7	4	-
N° 185 : Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)	État de Genève	8	8	-	-	8	-
N° 187 : Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints	Ville de Genève	5	5	-	3	2	-
N° 188 : Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)	État de Genève	4	4	-	-	4	-
N° 189 : Audit de conformité relatif au financement cantonal direct des projets d'aide au développement	État de Genève	6	6	-	1	5	-
N° 191 : Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire	État de Genève	6	5	1	5	-	1
N° 192 : Audit de performance relatif au pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 193 : Audit de performance relatif au Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	État de Genève	3	3	-	1	2	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 195 : Audit de conformité relatif à l'acquisition de prestations de services et attribution de mandats	État de Genève	10	3	7	3	-	7
N° 196 : Audit de conformité relatif aux services d'audit interne des HUG, de l'IMAD et des TPG	HUG IMAD TPG	15	15	-	10	5	-
N° 197 : Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	8	8	-	5	3	-
État au 31.12.2025		337	324	13	80	244	13

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'audit suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2025 :

Libellé du rapport	Date de publication	Entités concernées	Recommandations		
			Proposées	Acceptées	Refusées
N° 198 : Audit de conformité relatif à la sécurité des données personnelles sensibles en Ville de Genève	14.10.2025	Ville de Genève	8	8	-
N° 199 : Audit de conformité relatif à la gouvernance des HUG	14.11.2025	HUG	12	12	-



Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace entreprise	État de Genève	13	11	2	-	11	2
N° 177 : Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison	État de Genève	3	3	-	2	1	-
N° 178 : Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité	État de Genève	8	7	1	3	4	1
N° 181 : Évaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées	État de Genève	3	3	-	1	2	-
N° 183 : Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)	État de Genève	5	5	-	3	2	-
N° 190 : Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés	État de Genève	4	4	-	-	4	-
N° 200 : Évaluation de la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale	Hospice général	5	5	-	5	-	-
État au 31.12.2025		41	38	3	14	24	3



En revanche, compte tenu de sa date de publication et des échéances des recommandations, les rapports d'évaluation suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2025 :

Libellé du rapport	Date de publication	Entités concernées	Recommandations		
			Proposées	Acceptées	Refusées
N° 194 : Évaluation du dispositif de prise en charge des auteurs de violences domestiques	12.12.2024	État de Genève	3	3	-
N°201 : Évaluation des places vacantes à l'OCE	18.12.2025	État de Genève	4	4	-



Liste de l'examen ciblé faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025

Depuis janvier 2021, les examens ciblés ayant donné lieu à l'émission de recommandations par la Cour des comptes font également l'objet d'un suivi annuel au 31 décembre 2025, dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent. Cette année, cela a concerné un examen ciblé :

Libellé des examens ciblés	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif	État de Genève	2	1	1	-	1	1
État au 31.12.2025		2	1	1	-	1	1



Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025

Rapports d'audit

Pour les trente-sept rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 96 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 75 % ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par niveau de priorité est la suivante :

Niveau de priorité	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Faible à moyen	175	54 %	146	60 %	83 %
Élevé à très élevé	149	46 %	98	40 %	66 %
Total	324	100 %	244	100 %	75 %

Rapports d'évaluation

Pour les sept rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 93 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 63 % ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par niveau de priorité est la suivante :

Niveau de priorité	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Faible à moyen	17	45 %	9	38 %	53 %
Élevé à très élevé	21	55 %	15	63 %	71 %
Total	38	100 %	24	100 %	63 %



Examen ciblé

Pour l'examen ciblé faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 50 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 100 % ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par niveau de priorité est la suivante :

Niveau de priorité	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Faible à moyen	0	0 %	0	0 %	0 %
Élevé à très élevé	1	100 %	1	100 %	100 %
Total	1	100 %	1	100 %	100 %

Synthèse du suivi de tous les objets avec des recommandations

Pour les quarante-cinq rapports d'audit, rapports d'évaluation et examen ciblé faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2025, la situation cumulée est la suivante :

Rapports et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi	Recommandations			Statut des recommandations		
	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
État au 31.12.2025 [unités]	380	363	17	94	269	17
État au 31.12.2025 [%]	100 %	96 %	4 %	25 %	71 %	4 %

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 31 décembre 2025, ce sont ainsi 58 recommandations (soit 36 % des recommandations ouvertes) qui sont passées en statut « Fermé ».



Pour les quinze objets avec recommandations suivants, le suivi réalisé au 31 décembre 2025 a permis de constater que toutes les recommandations acceptées avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du document publié	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	17
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	12
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	9
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	13
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	8
N° 156 : Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	6
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace entreprise	11
N° 161 : Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	13
N° 167 : Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	12
N° 170 : Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	4
N° 185 : Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)	8
N° 188 : Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)	4
N° 190 : Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés	4
Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif	1



Sur les 94 recommandations restant en statut « Ouvert » après le suivi réalisé par la Cour au 31 décembre 2025, 69 d'entre elles (soit 73 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. La répartition par niveau de priorité de ces recommandations est la suivante :

Niveau de priorité	Recommandations reportées	
	En nombre	En %
Faible à moyen	28	30 %
Élevé à très élevé	41	43 %
Total	69	73 %

Les 69 recommandations ayant fait l'objet d'un report concernent 26 rapports sur les 30 pour lesquels le suivi n'a pas encore été clôturé au 31 décembre 2025. Au vu du très grand nombre de suivis concernés et de situations disparates ayant conduit l'audité/l'évalué à indiquer un report du délai de mise en œuvre de la recommandation concernée, il est très difficile d'établir une statistique globale ou une tendance générale. En revanche, les motifs des reports sont décrits de manière plus détaillée dans chaque suivi individuel de rapport ou d'examen ciblé (cf. ci-dessous, pages 20 et suivantes).

Globalement, le taux de réalisation des recommandations suivies est resté stable, passant de 76 % au 31 décembre 2024 à 74 % au 31 décembre 2025.

Finalement, la Cour des comptes constate que cinq rapports (à savoir les rapports N° 162, 175, 191, 195 et 200) ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 20 % au 31 décembre 2025. Pour la majorité de ces rapports, cela se justifie principalement par le fait que le délai de mise en œuvre n'est pas encore échu, qu'il s'agit d'une publication récente datant de la période sous revue ou faisant l'objet d'un premier suivi, que la mise en œuvre a été mise en attente en raison de facteurs externes (par exemple : l'approbation d'une nouvelle législation ou réglementation par l'autorité supérieure) ou que les travaux sont déjà bien avancés, mais non encore finalisés. La Cour vérifiera avec attention la mise en œuvre de certains plans d'action pendant la période à venir. Elle estime à ce jour qu'un seul suivi est à qualifier comme étant « préoccupant » (rapport N° 191 : Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire) : au-delà du retard dans la mise en œuvre des recommandations, la Cour s'inquiète, plus globalement, de la réalisation de ce projet de transformation numérique dont les livrables ne sont pas au niveau attendu, le budget déjà consommé est trop élevé par rapport à l'état d'avancement et elle craint que le périmètre du projet soit revu à la baisse dans les prochains mois. Ce sont les principales raisons pour lesquelles ce suivi préoccupant est mis en avant dans le chapitre 2 du tome 1 du rapport annuel d'activité 2025 de la Cour des comptes (s'y référer pour plus de détail).



N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) *rapport publié le 18 septembre 2017*

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève			
Recommandations proposées	17	Ouvert	-
		Fermé	17
		Refusé	-

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations sont considérées comme fermées. Les deux recommandations encore ouvertes lors du précédent suivi (recommandations 16 et 17) ne sont aujourd'hui plus d'actualité.

En effet, la Cour a effectué un nouvel audit de conformité sur la gouvernance des HUG (rapport N° 199 publié le 14 novembre 2025) et a émis une nouvelle recommandation pour améliorer la réglementation interne du Conseil d'administration des HUG et de ses organes. Les recommandations de ce nouveau rapport n'étant pas échues au 31 décembre 2025, elles ne seront suivies qu'à partir de l'année prochaine.

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019	Fermé
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.03.2025	Fermé
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.03.2025	Fermé

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	30.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	31.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informier le Conseil d'Etat lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	30.09.2017 report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	31.01.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé



N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations acceptées ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation 13 mise en œuvre concerne la prise en compte par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) des modifications de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD) relatives à certains contrôles, entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2017. À la suite d'une rencontre avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en octobre 2025, le GESDEC a élaboré une procédure de saisie des exportations de matériaux d'excavation sur la plateforme de l'OFEV (veva-online). En avril 2026, l'OFEV a confirmé que cette procédure, qui privilégie une saisie groupée et moins chronophage, permet de remplir les conditions prescrites par l'OMoD.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 13 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 121.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2018 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Fermé
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Fermé
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 30.09.2021	Fermé
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Fermé



N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations			
Recommandations proposées	15	Ouvert	1
		Fermé	14
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, quatorze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La dernière recommandation en statut « Ouvert » a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2026 (recommandation 1). D'importants travaux ont été réalisés en 2025, notamment sur la centralisation des informations et l'établissement d'un manuel comptable. L'état d'avancement de la recommandation est considéré à mi-chemin de sa résolution. Une matrice des risques, la mention des contrôles clés et à terme l'établissement d'une auto-évaluation du système de contrôle interne (SCI) doivent encore être développés afin de permettre la clôture de cette recommandation.

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DGGC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Fermé
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	31.12.2018 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DGGC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Fermé
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2023	Fermé
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN_4PR.31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_DPF	31.01.2018	Fermé
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_DPF	31.01.2018	Fermé
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_DPF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	-
		Fermé	9
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, les neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisatrices et utilisateurs de CADIOM ont en effet été validés selon les procédures en vigueur (recommandation 2).

La Cour des comptes constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 144.

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 31.12.2020 30.06.2022 31.05.2023 report 30.11.2024	Fermé
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au Service de protection des adultes (SPAd) rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	2
		Fermé	11
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, onze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations en statut « ouvert », dont la mise en œuvre a été fixée au 31 décembre 2027, n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé. Leur réalisation est liée à la réforme du dispositif de curatelle au travers du projet « RePair – Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir ». Ce dernier, porté par le Département de la cohésion sociale (DCS) et le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), est en cours de déploiement. Il s'inscrit également dans un contexte appelé à évoluer du droit de la curatelle, le Conseil fédéral ayant proposé en décembre 2025 de modifier le code civil pour renforcer le droit à l'autodétermination et la solidarité familiale.

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2024 report 31.12.2027	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAE et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2024	Fermé
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2027	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.03.2022	Fermé



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	-
		Fermé	13
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux recommandations mises en œuvre concernent :

- La définition d'indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines (RH) (recommandation 3) : la commune a établi une liste d'indicateurs en lien avec la gestion des effectifs, la fidélisation du personnel, le climat social, le recrutement et la formation. Les indicateurs suivants ont par exemple été retenus : le suivi des taux partiels, le taux de rétention à 12, 24 et 36 mois, le nombre de mesures disciplinaires par service, le nombre de jours entre l'ouverture d'un poste et l'engagement, le nombre de jours de formation. Ils seront déployés progressivement au fur et à mesure de la mise en place du SIRH, qui est placé sous la responsabilité du Service Intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) et en collaboration avec d'autres communes.
- La clarification des rôles et des responsabilités RH (recommandation 5) : des descriptifs de poste ont été établis pour l'ensemble des collaborateurs/-trices de la commune, y compris les membres du service RH. Le chef du service RH assure, entre autres, le développement des conditions-cadres qui permettent la mobilisation et le développement du capital humain. Les gestionnaires RH agissent comme référents auprès des services sur toutes les questions RH (recrutement, formalités administratives, gestion du temps, etc.). Et enfin, les chefs de service sont responsables de la gestion RH de leur service et veillent à la conformité et à la mise en œuvre de la politique RH.

La Cour des comptes constate que l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre et elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 146.

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 31.12.2022 31.12.2023 report 30.06.2025	Fermé
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Fermé
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Fermé
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	De suite	Fermé



N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité			
Recommandations proposées	1	Ouvert	-
		Fermé	1
		Refusé	-

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Pour mémoire, le comité de pilotage (COPIL) politique mis en place lors de la précédente législature (2018-2023) avait rejeté l'idée d'une police de proximité unique cantonale. La recommandation de la Cour telle que formulée et acceptée en juin 2019 ne sera donc pas mise en œuvre, bien que les constats sur lesquels elle repose ne soient pas contestés. La Cour avait néanmoins décidé de suivre ce projet de réforme afin de s'assurer que les mesures mises en place couvrent les risques identifiés.

Depuis le dernier suivi de la Cour, deux projets de loi (PL) ont été déposés concernant l'organisation de la police de proximité :

- PL 13616 déposé le 3 avril 2025 modifiant la constitution de la République et canton de Genève (renforcement de la sécurité de proximité) : ce PL propose la suppression de la police cantonale de proximité ;
- PL 13774 déposé le 3 mars 2026 modifiant la loi sur la police (unification de l'organisation policière cantonale) : ce PL prévoit l'intégration de 100 % des agent-e-s des polices municipales dans la police cantonale.

Ces deux PL sont actuellement en suspens devant la Commission judiciaire et de la police, et reprennent les principaux constats et enjeux mis en évidence par la Cour lors de son audit.

Pour ces raisons, la Cour a décidé de fermer au 31 décembre 2025 le suivi de l'unique recommandation émise lors de son audit et de clôturer ainsi le suivi du rapport N° 148.

No 148 Dispositif de police de proximité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature report 31.12.2025 pour l'esquisse des grandes lignes du projet	Fermé



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
FCAC			
Recommandations proposées	13	Ouvert	1
		Fermé	12
		Refusé	-
FMAC			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Les vingt-cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées par le FCAC et le FMAC.

Parmi les treize recommandations adressées au **FCAC**, douze ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Concernant le lieu de stockage (recommandation 9), des démarches sont en cours afin d'améliorer les conditions de préservation des œuvres aux Ports Francs. L'Office cantonal des bâtiments (OCBA) a notamment mandaté une entreprise afin de réaliser, en janvier 2026, une analyse de la résistance aux feux des portes palières des réserves du FCAC. Une réflexion a également été initiée avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) afin de disposer, à moyen terme (+/- 5 ans), d'un lieu de stockage et d'exposition partagé.

La Cour sera particulièrement attentive à la clôture de cette recommandation 9 dont le délai de mise en œuvre est prévu pour décembre 2026. En effet, le FCAC a un besoin urgent de disposer d'un lieu de stockage adéquat afin de limiter, autant que possible, la dégradation des œuvres et de permettre de stabiliser celles en attente de restauration. Le fait de limiter leur dégradation est d'autant plus important que les moyens financiers de restauration dont dispose le FCAC sont limités.

Les douze recommandations adressées au **FMAC** avaient toutes été clôturées au 31 décembre 2022.

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	31.12.2021 report 31.12.2024	Fermé
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	30.06.2021 report 30.06.2022	Fermé



No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Fermé
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	31.03.2021 30.06.2022 report 31.12.2026	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	31.12.2022 report 30.06.2023	Fermé
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Fermé



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	1
		Fermé	6
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La recommandation relative au respect des dispositions prévues dans le règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT) était échue et a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2026 (recommandation 5). Deux services pilotes ont été désignés en 2025 afin d'évaluer les implications du passage d'un horaire planifié à un horaire variable, avant un déploiement à l'ensemble des services du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020 report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 30.06.2026 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSIC Départements Services	30.06.2021 30.06.2022 report 30.06.2024	Fermé
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021 report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue

La recommandation mise en œuvre concerne le pilotage et la surveillance des camps de ski (recommandation 4), dont les mesures prises concernent notamment :

- La mise en place d'un formulaire « budget et décompte final », à remplir avant et après chaque sortie scolaire par l'enseignant responsable, puis validé par la direction du cycle d'orientation (CO). Les justificatifs des dépenses doivent également être transmis. Ces formulaires renseignent par ailleurs le type d'activités, le lieu, la date de sortie, le nombre d'élèves et d'accompagnants, ainsi que les classes concernées. La Cour prend acte que la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a renoncé à centraliser ces informations, par souci de pertinence et de proportionnalité.
- La réalisation de contrôles financiers aléatoires et annuels des sorties scolaires par les directions de CO. Pour les aider dans cette tâche, la DGEO a élaboré un formulaire listant les contrôles à réaliser.
- La réalisation d'activités de surveillance par la DGEO. Cette dernière s'assure au moins une fois par année, par sondage, que les contrôles financiers décrits ci-devant sont réalisés correctement.

La nouvelle version de la directive sur les sorties scolaires du CO, entrée en vigueur en août 2025, intègre l'ensemble de ces mesures.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 4 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 155.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	Fermé
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 30.09.2022 30.09.2023 report 01.09.2025	Fermé
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	-
		Fermé	6
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées,

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations sont fermées, dont trois durant la période sous revue.

Le grand projet des Cherpines est une préoccupation importante pour le Conseil administratif de Confignon et ses habitants. Ces derniers ont refusé en votation le 8 mars 2026 le plan localisé de quartier d'ensemble. Au cœur des débats, le financement des infrastructures publiques prévues dans ce quartier, tant les équipements publics obligatoires (groupe scolaire, routes, etc.) que les infrastructures culturelles et sportives. Les différentes prévisions financières (recommandation 4), effectuées avec l'aide d'experts externes et en collaboration avec le Canton, montrent que la commune n'aura pas les moyens de financer l'ensemble de ces équipements. La commune multiplie les contacts avec l'État, l'Association des communes genevoises, la commune de Plan-les-Ouates et des fondations afin de trouver des solutions de financement (recommandations 5 et 6). Il est notamment prévu que la commune de Plan-les-Ouates prenne à sa charge les coûts de construction du centre sportif et culturel (« pièce D »). Le Département du territoire envisage à moyen terme de soutenir financièrement le développement du quartier par le biais d'un projet de loi. L'objet et le montant à financer ne sont pas encore déterminés ; cela pourrait être le futur groupe scolaire de Confignon ou un autre objet.

Ainsi les enjeux et les difficultés du projet, dont l'impossibilité pour la commune de Confignon de financer seule les infrastructures, sont connus par les parties prenantes et des discussions sont en cours pour permettre la réalisation de ce quartier. Cependant, la Cour insiste sur le fait que les acteurs

doivent travailler ensemble à la concrétisation de ce projet. Il s'agit d'un des plus grands projets de construction sur le territoire genevois, avec 3'700 logements et 2'500 emplois, projet à l'initiative du Canton, et à cheval sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates. Un projet d'une telle envergure nécessite de rechercher des solutions innovantes pour garantir le financement des équipements publics et la réussite de ce quartier.

Pour ces raisons, la Cour a décidé de fermer au 31 décembre 2025 le suivi des trois dernières recommandations et de clôturer ainsi le suivi du rapport N° 156.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.05.2020 31.05.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	6
		Fermé	5
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Les quatre recommandations échues en 2025 (recommandations 4, 8, 9 et 11) ont toutes fait l'objet d'un nouveau report de délai au 31 décembre 2026.

Le projet de loi du Conseil d'État sur les eaux (LEaux-GE) a été voté le 19 mars 2026. La nouvelle loi sur les eaux apporte des réponses à plusieurs recommandations de la Cour, notamment en dotant le Canton d'une base légale renforcée pour la protection des eaux souterraines, en structurant la planification de crise et en posant les jalons d'une tarification plus équitable. Certains aspects, comme la coordination transfrontalière en matière d'approvisionnement de secours ou la tarification de l'eau potable, restent toutefois largement renvoyés à des dispositions réglementaires ultérieures. Les travaux d'écriture du règlement d'application de la LEaux se dérouleront dans le courant de l'année 2026.

En matière de protection des eaux souterraines (recommandation 4), la nouvelle loi sur les eaux confie au Département la compétence de délimiter les secteurs, les zones et les périmètres de protection. Elle prévoit également l'établissement et la mise à jour de cartes de protection des eaux dont les modalités et contraintes seront explicitées par voie réglementaire. Les aspects les plus techniques (par exemple, la prise en compte des couches de couverture protectrice, l'introduction du secteur AU-P (profond) et les éléments entrant dans une pesée des intérêts en vue d'une dérogation) devront être traités au niveau réglementaire ou via des directives ultérieures.

L'approvisionnement en eau potable en temps de crise (recommandation 8) a donné lieu à la rédaction d'un document-cadre validé techniquement le 16 décembre 2025 par l'Office cantonal de l'eau (OCeau). Le « *concept général de coordination de l'intervention pour l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave* » doit encore être soumis aux communes pour discussion et validation.

L'analyse des possibilités d'approvisionnement à l'échelle de l'agglomération (recommandation 9) vise à mailler les réseaux genevois, français et vaudois afin de développer des interconnexions de secours ou permanentes. Cette recommandation est liée à la validation finale du plan directeur technique des Services industriels de Genève (SIG) prévue pour 2026. Le différentiel des coûts de l'eau potable entre les territoires genevois et français (auquel s'ajoutent les effets de change) est un frein à la mise en œuvre de ces interconnexions.

La tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales (recommandation 11) est abordée par la nouvelle loi sur les eaux via la fixation de valeurs plafonds. La LEaux ne précise toutefois pas le nombre de tranches, ni les seuils de volume correspondants, ni les prix applicables à chaque tranche. Ces éléments doivent être définis par les SIG et le Conseil d'État. La réponse à la recommandation dépendra donc largement de la manière dont ces acteurs exerceront la marge de manœuvre que la loi leur laisse. Dans un objectif d'économie d'eau, la LEaux prévoit différentes améliorations telles que l'introduction de compteurs individuels et des mesures de sensibilisation à l'économie d'eau.



No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2024 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	30.03.2022 31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023 31.12.2024 31.03.2025 report 31.12.2026	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2021 31.12.2023 31.12.2024 30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2021 31.12.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022 31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert



N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise rapport publié le 23 juin 2020

No 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise			
Recommandations proposées	13	Ouvert	-
		Fermé	11
		Refusé	2

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et deux refusées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations acceptées ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La Cour relève que l'Espace entreprise a engagé des efforts importants pour renforcer l'offre permettant aux apprenti-e-s d'accéder à des stages de longues durées et expérimenter ainsi une immersion « réelle » sur le marché du travail.

Compte tenu des actions engagées et du soutien du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) dans le renforcement de l'expérience pratique des apprenti-e-s employé-e-s de commerce à plein temps, la Cour valide la réalisation de la recommandation 6. Elle clôture ainsi le suivi du rapport N° 160.

No 160 Évaluation du dispositif Espace Entreprise					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
160-R1	Améliorer l'information sur la formation professionnelle commerciale au cycle d'orientation.				Refusé
160-R2	Favoriser des conditions de choix plus ouvertes.	Très élevée	EO-OFPC	Réalisée	Fermé
160-R3	Soumettre l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps au dépôt d'un dossier.	Moyenne	ESII	Rentrée 2021 31.09.2023 Report Rentrée 2025	Fermé
160-R4	Repenser la collaboration au sein du CFPCOM.	Faible	ESII	Rentrée 2022 Report Rentrée 2024	Fermé
160-R5	Reconnaître le modèle de stage proposé par l'Espace entreprise et en améliorer la communication.	Moyenne	ESII-DAJ	Rentrée 2021	Fermé
160-R6	Augmenter le nombre de mandats et de stages externes et renforcer le soutien du DIP dans le travail de prospection mené par l'Espace entreprise.	Élevée	ESII	Rentrée 2022 31.12.2024 Report 31.12.2025	Fermé
160-R7	S'assurer que les stages de l'Espace entreprise puissent couvrir l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification.	Élevée	ESII	Rentrée 2021 30.06.2022 Report Rentrée 2024	Fermé
160-R8	Adapter les infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation.	Moyenne	ESII-DOSI/SEM-DLOG	Rentrée 2022 Report 31.12.2023	Fermé
160-R9	Facturer les prestations réalisées à l'interne de l'État.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R10	Reconsidérer la procédure de tarification des mandats.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R11	Consolider la présence d'Espace entreprise dans les domaines de la communication, du marketing et des relations publiques.				Refusé
160-R12	Redéfinir le modèle de formation plein temps.	Très élevée	ESII	Rentrée 2023	Fermé
160-R13	Réglementer le statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps.	Élevée	ESII	Rentrée 2022	Fermé



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	-
		Fermé	13
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations acceptées ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue

La recommandation mise en œuvre concerne la révision du statut et du règlement intérieur d'organisation de la FGTG (recommandation 6). Le statut révisé a été adopté par le Grand Conseil le 23 janvier 2025 (loi 13553) et le nouveau règlement de la FGTG est quant à lui entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Ces textes clarifient la composition et le fonctionnement des différents organes. Ils précisent également les compétences attendues des membres du Conseil de fondation, ainsi que les commissions que celui-ci peut instituer.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 6 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 161.

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Fermé
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FGTG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2021 31.12.2021 report 31.10.2023	Fermé
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FGTG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FGTG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes report 30.06.2025	Fermé
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FGTG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	Dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Fermé
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Fermé
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Fermé
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Fermé



N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève (UNIGE) rapport publié le 17 décembre 2020

No 162 L'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	6
		Fermé	1
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, une seule recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur la revue du concept d'analyse des risques des projets de recherche (recommandation 2). Elles concernent notamment :

- La mise en place d'une check-list standard d'analyse des risques pour tous les services concernés et les chercheurs-euses ;
- L'instauration de modalités d'échanges et de communication accrues avec les chercheuses et les chercheurs en mettant en place une autoévaluation du projet de recherche par ces dernier-ères (en particulier concernant les aspects éthiques) ;
- Le développement d'un registre des liens d'intérêts des collaborateurs/-trices de l'UNIGE.

Cinq recommandations étaient par ailleurs échues en 2025 (recommandations 3 à 7), et ont fait l'objet d'un nouveau report de délai au 31 janvier 2027. Ces reports sont à mettre en lien avec un manque de disponibilités/ressources au sein de la Division comptabilité et gestion financière de l'UNIGE et des difficultés rencontrées dans l'implémentation de nouveaux systèmes d'information gérant les achats et les finances.

D'importants travaux doivent être entrepris en 2026 afin de renforcer le système de contrôle interne de l'UNIGE (en particulier sur les achats), ce qui devrait contribuer à la mise en œuvre des recommandations formulées par la

Cour. Cette dernière suivra avec une attention particulière au cours du deuxième semestre 2026 l'avancement de ces travaux.

No 162 Origine et utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
162-R1	Mettre en place des contrôles en matière de recherches sur les êtres humains.	Moyenne	VR Recherche	31.12.2022 31.12.2024 report 30.09.2026	Ouvert
162-R2	Revoir le concept d'analyse des risques des projets de recherche.	Très élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 report 30.11.2025	Fermé
162-R3	S'assurer du respect du processus de validation des projets de recherche.	Élevée	VR Recherche	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 30.11.2025 report 31.01.2027	Ouvert
162-R4	Renforcer le dispositif de contrôle concernant le bien-fondé des dépenses.	Moyenne	Chef comptable	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 30.11.2025 report 31.01.2027	Ouvert
162-R5	Communiquer davantage aux chercheurs les règles à appliquer en matière d'établissement des budgets.	Moyenne	Responsable du budget	31.12.2021 30.06.2023 30.06.2024 30.11.2025 report 31.01.2027	Ouvert
162-R6	Définir des règles en matière de financement des coûts complets et établir des comptes d'exploitation par fonds de recherche selon cette même logique.	Élevée	Directeur DIFIN	30.06.2022 30.09.2023 31.03.2025 30.11.2025 report 31.01.2027	Ouvert
162-R7	Améliorer la qualité des informations et le suivi des activités de recherche.	Élevée	VR Recherche	30.06.2023 30.06.2024 30.11.2025 report 31.01.2027	Ouvert



N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) rapport publié le 2 février 2021

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)			
Recommandations proposées	10	Ouvert	2
		Fermé	8
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, huit recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations échues en 2025 (recommandations 9 et 10) ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance, en raison d'un manque de ressources au sein du Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC). Les nouveaux délais de mise en œuvre ont été fixés respectivement au 31 octobre 2026 et au 31 mai 2026.

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
163-R1	Donner un cap à la politique cantonale d'intégration des étrangers.	Très élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé
163-R2	Développer des outils informatiques afin de permettre au BIE de réaliser un suivi fiable et efficient de ses activités.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2023	Fermé
163-R3	Définir une stratégie RH et revoir l'organisation du travail.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé
163-R4	Automatiser les tâches manuelles.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé
163-R5	Améliorer la coordination du dispositif AIS et le suivi de la prise en charge des bénéficiaires.	Élevée	BIE	30.09.2021 report 01.06.2023	Fermé
163-R6	Piloter l'activité du BIE.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.03.2023 report 31.03.2024	Fermé
163-R7	Adapter la stratégie de subventionnement annuel.	Moyenne	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Fermé
163-R8	Convenir conjointement avec les organismes demandeurs d'objectifs et de critères d'évaluation des projets.	Moyenne	BIE	30.06.2022 report 01.06.2023	Fermé
163-R9	Revoir la stratégie de contrôle des subventions.	Élevée	BIE	30.06.2022 01.06.2023 30.06.2024 30.06.2025 report 31.10.2026	Ouvert
163-R10	Uniformiser les pratiques en matière d'évaluation des réalisations.	Élevée	BIE	31.12.2021 01.03.2023 30.06.2024 30.06.2025 report 31.05.2026	Ouvert



N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève

rapport publié le 9 mars 2021

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations échues en 2025 (recommandations 1 et 7) sont en cours de mises en œuvre et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 30 juin 2027.

Le périmètre des travaux restants sur ces deux recommandations est plus large qu'initialement identifié, ce qui nécessite des actions additionnelles. En effet, la mise en œuvre des recommandations du rapport N° 195 (audit de conformité relatif à l'acquisition de prestations de services et attribution de mandats) et la nécessité d'encadrer toutes les typologies de subventions existantes, y compris celles hors de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), impactent le périmètre de la LIAF. Pour ce faire, un nouveau groupe de travail a été créé, dont les modalités doivent encore être définies pour répondre aux nouveaux objectifs.

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'Etat de Genève.					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
164-R1	Prendre en compte les spécificités des projets dans les bases légales et réglementaires.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 30.06.2025 report 30.06.2027	Ouvert
164-R2	Compléter les directives transversales.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R3	Adapter les dispositions légales et réglementaires aux pratiques actuelles du marché.	Moyenne	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R4	Uniformiser le contenu des listes de contrôle au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R5	Adapter la nature et la périodicité des contrôles au montant de la subvention octroyée.	Élevée	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R6	Renforcer les ressources en matière de contrôle au sein de l'État.	Moyenne	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R7	Uniformiser l'utilisation des outils au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 31.12.2024 30.06.2025 report 30.06.2027	Ouvert



N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144) rapport publié le 11 novembre 2021

No 167 Centrale 144			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue

Les mesures prises sont les suivantes :

- Engagement d'un chef de projets opérationnels, d'un chef de projets informatiques (IT) ainsi que d'un chef de projets administratifs (recommandation 7) : la centrale 144 a adopté la méthode de gestion de projets HERMÈS.
- Mise en place d'un système d'assurance qualité certifiée par l'interassociation de sauvetage (IAS) en juillet 2025 (recommandation 10) : les exigences à remplir pour obtenir cette certification répondent globalement au constat dressé par la Cour. Notamment, la centrale 144 a mis en place un tableau de bord permettant de suivre régulièrement et avec précision les activités de régulation et de répartition. Elle a également développé des indicateurs pour évaluer la performance de ces activités.
- Renforcement de la surveillance des liens d'intérêts (recommandation 12) : le tableau de bord décrit ci-dessus permet de surveiller, pour chaque régulateur, les tiers sollicités et d'identifier d'éventuelles fréquences anormales (par rapport à des moyennes). La centrale 144 n'engage plus de collaborateurs/-trices qui travaillent également à temps partiel au sein d'entreprises privées d'ambulances ou de services publics. La Direction des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) estime que les mesures prises par la centrale 144 sont suffisantes.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de ces trois recommandations et clôture ainsi le suivi du rapport N° 167.

No 167 Centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
167-R1	Établir la planification des transports urgents et de l'aide sanitaire associée	Élevée	DGS	31.03.2022	Fermé
167-R2	Clarifier dans la convention les rôles et les responsabilités entre la DGS et les HUG	Élevée	DGS	30.06.2022 31.03.2023 report 30.06.2024	Fermé
167-R3	Valoriser les compétences disponibles dans la commission consultative des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée (CCASU)	Moyenne	DGS	31.12.2021	Fermé
167-R4	Utiliser le groupe de suivi de l'exécution de la convention entre la DGS et les HUG	Moyenne	DGS	31.03.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
167-R5	Veiller à la formalisation des relations contractuelles	Moyenne	DGS / HUG	30.06.2022 report 31.03.2023	Fermé
167-R6	S'assurer que la structure hiérarchique de la centrale 144 soit conforme aux exigences légales et conventionnelles	Moyenne	DGS / HUG	01.09.2022 31.03.2023 report 01.07.2024	Fermé
167-R7	Mettre en place un dispositif pour faire aboutir les projets de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	31.12.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
167-R8	Produire les statistiques de manière à renforcer le pilotage et la surveillance de l'activité de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	30.06.2022	Fermé
167-R9	Formaliser le processus de gestion des incidents de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.03.2022	Fermé
167-R10	Renforcer les contrôles qualité sur les activités de régulation et de répartition de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	30.09.2022 31.12.2023 31.12.2024 report 30.06.2025	Fermé
167-R11	Compléter les protocoles médicaux et finaliser les procédures de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
167-R12	Gérer les liens d'intérêts de manière systématique	Élevée	HUG / Centrale 144	31.03.2022 31.03.2023 31.03.2024 report 31.12.2025	Fermé



N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée :
Genève-Plage & Bains des Pâquis
rapport publié le 16 novembre 2021

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les recommandations 1 à 3 échues en 2025 ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2026. Le projet de refonte de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), qui devait permettre de répondre aux recommandations précitées, n'a en effet toujours pas pu être réalisé selon les délais convenus.

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
Recommandations adressées au DCS (Canton)					
168-R1	Compléter le cadre normatif applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	OCCS	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
168-R2	Adapter les modèles de contrats de prestations	Moyenne	OCCS	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
168-R3	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	OCCS	31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
Recommandations adressées au Conseil administratif (Ville de Genève)					
168-R4	Compléter la directive générale applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	Conseil administratif	30.09.2022	Fermé
168-R5	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	Départements de tutelle	30.09.2022	Fermé
Recommandation adressée au DCS (AGP et zone événementielle)					
168-R6	Diminuer la subvention de l'AGP	Très élevée	OCCS	31.12.2022 report 31.03.2023	Fermé
Recommandations adressées au DCSS (AUBP et buvette)					
168-R7	S'assurer que l'AUBP tire pleinement parti de ses ressources propres et diminuer la subvention versée à l'AUBP	Très élevée	DCSS	01.01.2022	Fermé
168-R8	S'assurer auprès de l'AUBP de la mise en place d'un SCI adéquat au sein de la buvette	Très élevée	DCSS	01.07.2022	Fermé
168-R9	S'assurer que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers	Moyenne	DCSS	30.06.2023 au plus tard	Fermé



N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)

rapport publié le 14 décembre 2021

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent notamment :

- La création de la direction « programme transition écologique » (DPTE) pilotée par le Secrétariat général du Département du territoire (DT) et inscrite dans le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC). La DPTE est garante de la cohérence et de la performance du programme et de l'ensemble des projets y relatifs. Il s'agit d'une organisation temporaire (*task force*) devant permettre d'atteindre les objectifs stratégiques en matière de transition énergétique (recommandation 4).
- L'amélioration des indicateurs suivis et présentés dans le bilan énergétique des bâtiments de l'État (BEBE). Par exemple, le périmètre des bâtiments pris en compte dans le calcul de chaque indicateur est clairement défini, et la mesure de l'indice de dépense de chaleur (IDC) est désormais effectuée sur la base d'une moyenne pondérée par la surface de référence énergétique (SRE). Les indicateurs révisés résultent de travaux conjoints menés par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et la Direction de la durabilité et du climat (DDC), dans le but d'assurer la cohérence des indicateurs publiés par ces trois entités. Ils ont été validés par le groupe de travail pour le système de management environnemental (SME) et seront intégrés aux prochaines moutures du BEBE (recommandation 9).

Par anticipation, l'échéance de la recommandation 10 (non échue) a été reportée en raison des développements informatiques nécessaires à l'automatisation du BEBE et des délais qui y sont liés.

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
169-R1	Mettre en place une méthodologie de gestion de projet	Très élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 report 31.10.2024	Fermé
169-R2	Mettre à disposition des ressources pour vérifier et alimenter rapidement la base de données	Très élevée	DG	31.12.2022	Fermé
169-R3	Établir la planification des travaux à 2030 et déterminer les impacts sur les objectifs 2030	Très élevée	DG	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
169-R4	Revoir l'organisation interne de l'OCBA	Élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 31.10.2024 report 30.09.2025	Fermé
169-R5	Suivre les facteurs de risques externes qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs 2030	Élevée	DG	31.12.2022 31.12.2023 report 31.10.2024	Fermé
169-R6	Mettre à jour la stratégie énergétique et les documents qui en découlent	Élevée	DIE	31.12.2022	Fermé
169-R7	Uniformiser les données sur les bâtiments et les maintenir à jour	Élevée	SPR	31.12.2024	Fermé
169-R8	Revoir le périmètre considéré dans le BEBE	Moyenne			Refusé
169-R9	Revoir la pertinence et les modalités de calculs des indicateurs	Moyenne	DIE	30.06.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Fermé
169-R10	Renforcer le processus d'élaboration du BEBE	Moyenne	DIE	30.06.2023 30.06.2024 30.04.2025 30.06.2026 report 30.06.2028	Ouvert
169-R11	Publier une synthèse de la performance énergétique	Moyenne	DIE	31.08.2023	Fermé



N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève

rapport publié le 3 mars 2022

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève			
Recommandations proposées	5	Ouvert	-
		Fermé	4
		Refusé	1

Sur les cinq recommandations émises par la Cour des comptes, quatre ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations acceptées ont été mises en œuvre, dont deux durant la période sous revue.

Concernant la recommandation 2, la Cour relève les efforts importants engagés par la Ville de Genève pour faire évoluer le système d'information dans les secteurs de la petite enfance. Un nouveau système comptable avait ainsi été déployé durant l'année 2023 et un outil de gestion des ressources humaines est en cours d'implémentation. Par ailleurs, d'autres projets ont d'ores et déjà été réalisés ou sont en cours de mis en œuvre pour renforcer le socle informatique du dispositif. La Cour relève notamment la mise en place d'un portail pour les parents destiné aux inscriptions.

Quant à la recommandation 3, la Cour constate également que le développement du système d'information s'est accompagné d'un renforcement significatif du monitoring des activités ainsi que des outils de pilotage à travers les contrats de prestations liant la Ville et les secteurs de la petite enfance.

Compte tenu des actions engagées par la Ville de Genève, la Cour valide la mise en œuvre des recommandations 2 et 3 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 170.

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
170-R1	Restructurer dans les meilleurs délais le SDPE afin d'assurer la réforme décidée par la Ville de Genève	Très élevée	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé
170-R2	Faire évoluer les systèmes d'information de la petite enfance	Très élevée	SDPE	04.01.2024 report 31.12.2026	Fermé
170-R3	Implémenter des objectifs, indicateurs et valeurs cibles visant à monitorer le dispositif de la petite enfance	Élevée	SDPE	04.01.2024 report 30.06.2025	Fermé
170-R4	Revaloriser les prestations des assistantes familiales de jour et revoir le modèle de crèche familiale	Moyenne			Refusé
170-R5	Revoir la politique d'abonnement	Moyenne	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé



N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac			
Recommandations proposées	6	Ouvert	2
		Fermé	4
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, quatre recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance.

La recommandation 3 qui concerne la définition des modalités de suivi et de contrôle des subventions octroyées par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2026. Ce délai supplémentaire permettra au Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) de soumettre à l'approbation de la Commission de gestion globale des déchets (CGGD) la nouvelle version de la directive d'octroi d'une subvention par le FCGD, incluant une section « suivi et contrôle ».

La recommandation 6 qui concerne la formalisation d'une stratégie sur la gestion des espaces récupération (ESREC) a également fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2026. Une stratégie de financement et d'exploitation des ESREC a été intégrée au projet de plan de gestion des déchets 2026-2030. Ce document devrait être validé par le Conseil d'État courant 2026.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Fermé
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023	Fermé
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023 30.06.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CGGD	Faible	GESDEC	31.12.2023	Fermé
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert



N° 174 Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal rapport publié le 8 décembre 2022

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La recommandation 8 « *Mener une réforme du dispositif actuel du contentieux* » était échue et a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2026. La réforme pourra en effet se poursuivre dès lors que l'État disposera d'un référentiel de tiers unique (débiteur-créancier). Ce dernier devrait faciliter la tenue à jour des adresses, avoir une vision à 360° du tiers et permettrait de réaliser des compensations de créances interdépartementales. Cette gestion centralisée pourrait également permettre, à terme, d'envisager une plus grande centralisation de la gestion opérationnelle du recouvrement. Afin de mettre en place ce référentiel de tiers unique, le Département des finances (DF) a décidé de s'appuyer notamment sur le projet de loi de la simplification administrative et les référentiels cantonaux des données de base des personnes (PL 13698).

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
174-R1	Réduire les exceptions et renforcer les règles en matière de gestion des débiteurs	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R2	Réduire le nombre de rappels	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R3	Envisager la facturation systématique des frais de rappel	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R4	Développer le principe des invitations à payer	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Fermé
174-R5	Respecter les règles prévues dans la directive transversale et se doter d'un tableau de bord de suivi	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.03.2023 Validation du CSFI : 31.12.2024 report 30.06.2026	Ouvert
174-R6	Se doter d'objectifs, indicateurs et valeurs cibles pertinents	Moyenne	DF	Soumission au CSFI : 31.12.2023 28.06.2024 report 30.06.2026	Ouvert
174-R7	Effectuer une mise en concurrence pour les prestations externalisées du SCE	Moyenne	DF	Vérification : 31.12.2024	Fermé
174-R8	Mener une réforme du dispositif actuel du contentieux	Très élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024 Modifications de la LGAF : 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
174-R9	Réaliser une analyse formalisée de l'externalisation de la facturation et du contentieux du SDS	Moyenne	DIP	31.12.2024	Fermé



N° 175 Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile

rapport publié le 15 décembre 2022

No 175 Dispositif genevois de la protection civile			
Recommandations proposées	4	Ouvert	4
		Fermé	-
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Une recommandation était partiellement échue (recommandation 4 pour l'outil sur les abris) et a fait l'objet d'un report au 31 mai 2026.

Les autres recommandations (recommandations 1 à 3) n'étaient pas échues et ont été repoussées de six mois : accord de principe sur les missions et tâches de la protection civile (PC) au 30 juin 2027 et finalisation de la réforme de la PC au 30 juin 2028.

Depuis le dernier suivi, les principales actions engagées ont été les suivantes :

- Des travaux sont en cours concernant la définition d'un profil de prestations pour la PC ;
- Les contrôles organisationnels des organisations de PC ont été relancés ;
- Le projet de renouvellement de l'outil gérant les abris de PC (inventaire, contrôle et maintenance des abris, désaffectation) est à bout touchant avec une mise en production prévue pour mai 2026 ;
- La nomination d'un nouveau Directeur général à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a eu lieu dès le 1^{er} janvier 2026.

No 175 Dispositif genevois de la protection civile					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
175-R1	Définir précisément les activités à réaliser par la protection civile et dimensionner les prestations aux attentes	Très élevée	OCPAM EMCC/SPCAM	30.06.2024 Feuille de route : 31.12.2024 Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : 30.06.2027 Finalisation de la réforme de la PC : 30.06.2028	Ouvert
175-R2	Définir et implémenter des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles afin de piloter le dispositif de la PC	Très élevée	OCPAM SPCAM	30.06.2024 Feuille de route : 31.12.2024 Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : 30.06.2027 Finalisation de la réforme de la PC : 30.06.2028	Ouvert
175-R3	Définir et formaliser les processus clés	Élevée	OCPAM SPCAM	30.06.2024 Feuille de route : 31.12.2024 Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : deuxième semestre 2026 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027 report Accord de principe sur les missions et tâches de la PC : 30.06.2027 Finalisation de la réforme de la PC : 30.06.2028	Ouvert
175-R4	Adapter les outils informatiques existants aux besoins du dispositif de la PC	Élevée	OCPAM	31.12.2024 31.12.2026 Outil abris : 31.12.2025 Outil matériel : 31.12.2027 report Outil abris : 31.05.2026 Outil matériel : au plus tard 31.12.2027 en fonction de la solution retenue	Ouvert



N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison rapport publié le 27 janvier 2023

No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison			
Recommandations proposées	3	Ouvert	2
		Fermé	1
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues, mais différents éléments ont été mis en place depuis le dernier suivi :

- En 2025, différents ateliers ont été proposés dans les établissements genevois de détention afin de développer les mesures de réinsertion et les activités socioculturelles. Les détenus ont ainsi pu participer à des ateliers portant sur les médias (atelier journal), la danse, l'image (FIFDH, ciné-doc), la musique (atelier rap, « aux aurores »), le théâtre (atelier théâtre) et les capsules culturelles.
- De plus, la médiation carcérale a été déployée courant 2025 via le projet pilote « dialogues restauratifs » (groupe victimes-auteurs hors lien avec le crime commis) et fera l'objet d'un bilan courant 2026.
- En matière de passage des détenus en milieu ouvert, le nombre de places en milieu ouvert a été augmenté au Vallon. La condition de placement

exigeant un statut de résident a été supprimée. Seuls le risque de fuite et le comportement en détention sont pris en compte afin de permettre une occupation des places disponibles en milieu ouvert sur le long terme (à Villars et au Vallon). Plusieurs détenus non-résidents ont été placés au Vallon avec succès. Aucun incident n'a été rapporté. Certains ont également pu passer en travail externe (TEX).

No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
177-R1	Assurer une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine afin de mieux répondre aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP	Élevée	DG OCD / Direction ChampDollon	Pour l'aile Est de ChampDollon 30.06.2023 Pour le surplus selon le calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Fermé
177-R2	Offrir des conditions-cadres soutenant le déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance au sein des établissements pénitentiaires concernés	Élevée	DG OCD / SPI / Établissement	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert
177-R3	Favoriser le passage des détenus en milieu ouvert	Moyenne	DG OCD / SAPEM / SPI / Établissements	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert



N° 178 Évaluation portant sur la prévention du surpoids et de l'obésité rapport publié le 31 janvier 2023

No 178 Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité			
Recommandations proposées	8	Ouvert	3
		Fermé	4
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2025, trois recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les trois recommandations encore ouvertes étaient échues et font l'objet d'un nouveau report au 31 décembre 2026. Elles concernent :

- La participation facilitée aux programmes de promotion de la santé (recommandation 4) : les démarches entre le Département de la cohésion sociale (DCS) et l'Office cantonal de la santé du Département de la santé et des mobilités (DSM) ont commencé début 2025 avec pour objectif de définir une action conjointe de sensibilisation et de promotion de la santé à destination des personnes vulnérables. L'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) prévoyait ainsi d'informer en 2025, par une lettre circulaire, les entités qu'il subventionne ou à qui il accorde des aides financières, de l'existence notamment des programmes soutenus par le DSM. Au moment du suivi de la Cour, ce courrier n'a cependant pas encore été envoyé.
- L'abaissement des barrières économiques à une alimentation saine (recommandation 5) : un projet de loi (PL) sur l'alimentation et la précarité alimentaire, rédigé par le DCS, devrait contribuer à favoriser une alimentation saine pour tous. Le dépôt de ce PL auprès du Conseil d'État est prévu durant l'année 2026.

- La réduction des barrières économiques à la pratique sportive (recommandation 6) : dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 qui priorise notamment l'accès au sport pour tous, plusieurs projets sont en cours d'élaboration. Ils visent notamment l'inclusion intersectorielle et l'accessibilité universelle, ainsi que la promotion et la valorisation de la pratique sportive et l'activité physique à Genève.

No 178 Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
178-R1	Renforcer le pilotage de la politique publique et le suivi des programmes	Moyenne			Refusé
178-R2	Renforcer les instruments environnementaux par le biais de propositions d'actions	Élevée	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R3	Renforcer et cibler davantage l'incitation de la population à l'activité physique	Moyenne	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R4	Faciliter la participation aux programmes de promotion de la santé	Moyenne	OAIS	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
178-R5	Abaisser les barrières économiques à une alimentation saine	Moyenne	OAIS	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
178-R6	Abaisser les barrières économiques à la pratique sportive	Moyenne	OCCS	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
178-R7	Renforcer l'éducation nutritionnelle à l'école primaire	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Fermé
178-R8	Mieux réguler l'alimentation dans les écoles et SAPE	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Fermé



N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA

rapport publié le 26 mai 2023

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	3
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, trois recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les cinq recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues.

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN) poursuit son travail conformément à son plan d'action afin de respecter les échéances à venir, en particulier celles des recommandations 1 à 3, fixées au 1^{er} juin 2026. La responsabilité de ces recommandations a par ailleurs été transférée du Département du territoire (DT) à l'OCEN afin qu'elles soient adressées directement à l'entité qui les met en œuvre. De plus, l'OCEN est maintenant rattaché au Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
179-R1	Définir les modalités d'une démarche structurée de transition énergétique par les EPA	Élevée	OCEN	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R2	Inciter les EPA à gérer leur démarche de transition énergétique selon les modalités prévues par le DT et l'OCEN	Élevée	OCEN	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R3	Clarifier les rôles et responsabilités au sein de l'État	Élevée	OCEN	31.12.2023 30.06.2024 report 01.06.2026	Ouvert
179-R4	Analyser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions visant à la transition énergétique	Très élevée	OCEN	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
179-R5	Faire évoluer rapidement l'environnement informatique de l'OCEN	Très élevée	DT	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé
179-R6	Définir une stratégie de contrôle pour chaque dispositif	Élevée	OCEN	30.06.2024 report 31.12.2027	Ouvert
179-R7	Améliorer le suivi des partenariats	Moyenne	OCEN	30.06.2024 report 31.12.2027	Ouvert
179-R8	Renforcer le rôle du groupe de travail « Bâtiments et énergie »	Moyenne	OCEN	31.12.2023 report 30.06.2024	Fermé



N° 180 Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif

rapport publié le 22 juin 2023

No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif			
Recommandations proposées	5	Ouvert	1
		Fermé	4
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, quatre recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La recommandation encore ouverte (recommandation 5) était échue et elle a fait l'objet d'un nouveau report de délai au 31 décembre 2026. Le projet d'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du processus de prise de décision du Conseil administratif, qui avait été validé par le Comité d'arbitrage interdépartemental des projets informatiques fin 2024, n'a malheureusement pas été priorisé en 2025 faute de ressources disponibles au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Le projet va être réexaminé par le Comité au printemps 2026.

No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
180-R1	Codifier le processus de prise de décision par le Conseil administratif et l'inclure dans le cadre réglementaire	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé
180-R2	Revoir le contenu et l'ordonnement du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé
180-R3	Prévoir que le Conseil administratif se positionne sur les décisions de renvoi qui sont en suspens	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé
180-R4	Définir les modalités d'application des articles 6bis et 19bis du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Fermé
180-R5	Lancer un projet en vue d'acquies un nouveau logiciel de gestion du processus de prise de décision par le Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général et DSIC	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert



N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées

rapport publié le 27 juin 2023

No 181 Proches aidants de personnes âgées			
Recommandations proposées	3	Ouvert	1
		Fermé	2
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Concernant la recommandation 1 qui consistait à renforcer la lisibilité institutionnelle du dispositif et adopter un modèle de gouvernance permettant à la Déléguée cantonale de se concentrer sur le pilotage et la coordination du dispositif, la Cour relève les éléments suivants :

- La feuille de route du programme cantonal « Proche Aidance Genève 2024-2028 » permet une visibilité et une organisation pluriannuelle des actions à mener ;
- La création du Service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) renforce l'ancrage institutionnel du dispositif en général et du Bureau de la proche aide en particulier ;
- Une augmentation des ressources du Bureau de la proche aide à travers la création d'un poste de secrétaire (0.5 ETP) et l'engagement d'une Chargée de projet et de communication au SeSPA, dont 50 % du cahier des charges est dévolu à développer et suivre des projets à la fois transversaux et liés plus spécifiquement aux activités du bureau de la proche aide ;
- L'élaboration d'un budget pour le Bureau de la proche aide permet à la déléguée cantonale de gérer et de financer des projets conformément aux objectifs déclinés dans le programme cantonal.

Bien que le statut et le rôle de la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile (CCPA) ne soient pas encore réglés (un

projet de loi est en cours d'élaboration au moment du présent suivi), la Cour relève les efforts importants déployés par le Département de la cohésion sociale (DCS) pour renforcer la proche aide dans le canton et valide ainsi la réalisation de la recommandation 1.

Concernant la recommandation 2 qui portait sur la simplification de l'accès à l'information, la Cour constate que la professionnalisation de la ligne Proch'Info et la centralisation des prestations se sont matérialisées à travers un mandat octroyé à la Croix-Rouge genevoise. Pour l'heure, le développement des prestations d'accueil et d'accompagnement individualisé est reporté à la fin de l'année 2026. La Cour examinera lors de son prochain suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce dernier point.

Quant à la recommandation 3 qui avait pour objectif de prioriser la communication sur les prestations existantes et renforcer les mesures qui répondent aux besoins avérés des proches aidants, la Cour constate la mise en œuvre des deux actions suivantes :

- La mise en place d'une collaboration avec la Croix-Rouge genevoise pour dispenser des cours et des ateliers à l'attention des proches aidants ;
- Un mandat octroyé à la fondation Pro Senectute Genève pour réaliser 450 demandes d'allocation pour impotent (API).

Par ailleurs, la Cour relève qu'une offre de transport pour faciliter les déplacements des seniors a été mise en place par la Croix-Rouge genevoise.

Compte tenu de ces réalisations, la Cour clôture le suivi de la recommandation 3.



No 181 Évaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
181-R1	Pérenniser l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal	Élevée	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
181-R2	Simplifier l'accès à l'information	Moyenne	DCS	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
181-R3	Prioriser les prestations et les actions mises en œuvre	Moyenne	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé



N° 182 Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève

rapport publié le 30 juin 2023

No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	3
		Fermé	5
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les trois recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance.

Le report d'échéance pour les recommandations 2 et 6 est fixé au 31 décembre 2026. Le module « Purchase Order » a été implémenté avec succès dans les domaines les plus à risque, mais sa mise en production générale est complexe et nécessite encore des adaptations pour intégrer toutes les spécificités de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Ces éléments engendrent un délai dans sa mise en œuvre (recommandation 6). L'implémentation du module permettra l'automatisation des contrôles clés et la montée en compétence des collaborateurs/-trices, aspects encore ouverts de la recommandation 2.

Pour la recommandation 7, le report d'échéance est fixé au 15 septembre 2026, le budget nécessaire à l'implémentation des contrôles préventifs ayant été validé pour l'exercice 2026. Une mise en ligne est prévue pour la rentrée académique 2026-2027.

No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
182-R1	Adapter la procédure interne sur les bons de commande aux exigences de la HES-SO Genève	Très élevée	HEAD	31.03.2024	Fermé
182-R2	S'assurer du respect des principes régissant le processus Achats	Très élevée	HEAD	31.12.2023 31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
182-R3	Mettre en place des règles de calcul pour déterminer la valeur d'un marché	Élevée	HES-SO GE	31.03.2024	Fermé
182-R4	En coordination avec la HES-SO Genève, adapter la matrice de contrôle interne sur le processus Achats en fonction des risques identifiés	Élevée	HES-SO GE	01.09.2023	Fermé
182-R5	S'assurer de la conservation des pièces comptables	Élevée	HEAD	31.12.2023	Fermé
182-R6	En coordination avec la HES-SO Genève, poursuivre le développement du module « Procurement » du logiciel comptable	Élevée	HES-SO GE	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
182-R7	Développer et intégrer à la matrice de contrôle interne des contrôles préventifs afin de limiter les risques relatifs aux conflits d'intérêts	Élevée	HEAD / HES-SO GE	31.09.2023 31.12.2024 31.12.2025 report 15.09.2026	Ouvert
182-R8	Mettre en place des contrôles complémentaires relatifs à la validation des remboursements de frais	Moyenne	HEAD	31.03.2024	Fermé



N° 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)

rapport publié le 19 septembre 2023

No 183 Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)			
Recommandations proposées	5	Ouvert	3
		Fermé	2
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Le 21 mai 2025, le Conseil d'État a adopté le « *Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 16'545'000 francs pour la refonte des systèmes d'information et de communication du domaine de l'action sociale – phase « fondation»* » (PL13657). Son objectif est de permettre à l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (OAIS) de simplifier les démarches pour les bénéficiaires de prestations sociales et de rendre le travail de l'administration plus efficient. La Cour relève que :

- Le PL 13657 correspond au livrable explicitement demandé par la recommandation 2, à savoir « *un projet de loi de financement présentant et justifiant les options choisies* ». De plus, les éléments qui le constituent correspondent aux modalités envisagées par la Cour (formulaire commun, plateforme de partage, unification des annonces de changement de situation). À noter toutefois que le PL 13657 se limite dans cette phase « *fondation* » à la migration d'un seul service pilote (le Service des bourses et prêts d'études (SBPE)) et à la mise en place des briques architecturales transverses. L'extension aux autres services (SAM, SPC, SCARPA, OCAS, Hospice général, etc.) est renvoyée à un futur « *projet de loi déploiement* », dont l'adoption n'est pas garantie. Le PL reconnaît lui-même que, sans cette deuxième phase, le retour sur investissement sera très faible.
- Le PL 13657 apporte également différents éléments de réponse à la recommandation 4. Il mentionne la mise en place de guichets universels physiques et prévoit le développement de canaux numériques ainsi qu'une

formation des collaborateurs/-trices aux nouveaux outils et processus. Bien que le PL ne contienne aucune mesure visant la simplification du langage administratif, plusieurs avancées concrètes ont été réalisées en matière de simplification de l'information : refonte du site internet du Centre de compétences du RDU (CCRDU) pour une meilleure accessibilité et intégration de permanences au Bureau d'action sociale pour centraliser les démarches et prise en compte des besoins des tiers aidants dans la cyberadministration. Ces efforts, portés par un Comité de pilotage réunissant les principaux acteurs genevois, témoignent d'une volonté partagée d'améliorer l'accès aux droits pour les usagers. Bien que cette recommandation soit fermée, la Cour tient à relever que ce travail de simplification du langage administratif doit faire l'objet d'un suivi constant et se poursuivre de manière continue afin de garantir une information toujours plus claire et accessible à tous.

Les autres recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2025, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 183 Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
183-R1	Harmoniser la définition de l'unité économique de référence et le mode de calcul des revenus des prestations en aval	Elevée	OAIS	31.12.2027	Ouvert
183-R2	Développer les moyens techniques d'un échange automatisé d'informations et de pièces entre les prestations en aval de la hiérarchie ayant le plus de dossiers en commun	Elevée	OAIS	30.04.2024 report 30.06.2025	Fermé
183-R3	Revoir la hiérarchie des prestations et adapter sa mise en œuvre à la réalité	Moyenne	OAIS	31.12.2027	Ouvert
183-R4	Simplifier la formulation de l'information sur les prestations sociales et multiplier les canaux d'information et de conseil	Elevée	OAIS	31.12.2025	Fermé
183-R5	Simplifier les échanges avec les usagers	Moyenne	OAIS	31.12.2028	Ouvert



N° 184 Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin

rapport publié le 26 septembre 2023

No 184 Gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	4
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Il s'agit du renforcement du rôle et de la communication avec le groupe de confiance externe (recommandation 11). La Ville de Meyrin a abandonné la prestation de personne de confiance interne en se concentrant sur deux externes. Ces derniers adressent un rapport annuel anonymisé de leurs activités au Service des ressources humaines (SRH). Leur rôle a été renforcé par les procédures relatives aux lanceurs d'alertes et le dispositif de prévention des risques psychosociaux. Les campagnes de sensibilisation auprès du personnel rappellent la possibilité d'y recourir.

Les sept recommandations qui restent ouvertes – dont six arrivées à échéance selon le terme initial du rapport – ont toutes fait l'objet d'un report. Cette situation est notamment due à l'adoption par la Ville de Meyrin d'une méthode de gestion de projet. La meilleure planification qui en découle, notamment en termes de ressources, implique l'articulation de délais plus réalistes :

- La révision du statut du personnel (recommandation 2) a fait l'objet d'une fiche projet en juillet 2025 initiant sa mise en œuvre et fixant un nouveau délai au 16 juin 2028.
- La mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (recommandation 3) a fait l'objet d'une fiche projet en février 2026 initiant sa mise en œuvre et fixant un nouveau délai au 31 décembre 2027.

- La revue du processus d'évaluation des collaborateurs/-trices (recommandation 4) a fait l'objet d'importants travaux. Une nouvelle directive est entrée en vigueur en mai 2025. Les formulaires d'évaluation ont fait l'objet d'une restructuration et le guide d'entretien a été mis à jour. Le suivi de la réalisation de ces entretiens est dorénavant standardisé au sein du SRH. Il demeure toutefois limité par l'absence de système d'information dédié. La réalisation de ces entretiens est encore insuffisamment mise en œuvre au sein des services pour clôturer la recommandation qui fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2027, date de fin d'implémentation du module de suivi des entretiens au sein du système d'information.
- L'implémentation du nouveau système d'information RH (recommandation 6) fait l'objet d'un nouveau report au 18 décembre 2028 en accord avec la planification convenue avec le mandataire (Service Intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG)).
- La mise en place d'un cockpit RH (recommandation 7) a fait l'objet d'une fiche projet en janvier 2026 initiant sa mise en œuvre et fixant un nouveau délai au 31 décembre 2026.
- La conception du système de contrôle interne des RH et sa mise en œuvre (recommandation 8) font l'objet d'un report de délai au 31 décembre 2028. Un responsable du système de contrôle interne a été recruté en septembre 2024. Le diagnostic des processus liés aux RH a conduit à l'ouverture de nombreux projets en vue de les renforcer.
- L'analyse des causes des absences et la prise de mesures correctrices (recommandation 9) sont reportées au 22 décembre 2028. Ce projet est actuellement en phase d'initialisation avec un partenaire externe.



No 184 Gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
184-R1	Mettre à jour la politique RH et la décliner en une stratégie avec des objectifs et actions concrets	Elevée	CA/RRH	30.09.2024	Fermé
184-R2	Réviser le statut du personnel	Moyenne	CA/SG	31.12.2025 31.12.2027 report 16.06.2028	Ouvert
184-R3	Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Elevée	CAD/RRH	31.12.2026 report 31.12.2027	Ouvert
184-R4	Revoir le processus d'évaluation des collaborateurs	Moyenne	CAD/RRH	31.10.2024 31.03.2025 report 31.12.2027	Ouvert
184-R5	Déterminer les besoins et compétences manquants du service RH	Elevée	RRH	30.09.2024	Fermé
184-R6	Se doter d'un système d'information RH (SI-RH) performant	Très élevée	SG/RRH	31.12.2025 30.06.2027 report 18.12.2028	Ouvert
184-R7	Mettre en place un cockpit pour piloter les RH	Elevée	CAD	31.12.2024 30.06.2026 report 31.12.2026	Ouvert
184-R8	Terminer la conception du SCI RH et le mettre en œuvre	Elevée	SG/RRH	31.12.2025 report 31.12.2028	Ouvert
184-R9	Analyser les causes des absences et prendre des mesures correctrices	Moyenne	RRH/RMSST	31.12.2025 report 22.12.2028	Ouvert
184-R10	Améliorer le dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS)	Elevée	RRH/RMSST	31.12.2024	Fermé
184-R11	Renforcer le rôle et la communication avec le groupe de confiance externe	Elevée	CAD	31.05.2025	Fermé



N° 185 Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx) *rapport publié le 16 octobre 2023*

No 185 Les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises depuis le dernier suivi concernent :

- L'amélioration de la planification des mesures d'accompagnement et de leur dispositif de mise en œuvre (recommandation 1) : une base de données regroupant l'ensemble des projets mentionnés dans les plans d'action et les projets d'agglomération a été créée. Un manuel de gouvernance de projet, en cours de finalisation, formalise cette nouvelle pratique.
- L'introduction d'un système d'alerte pour les mesures d'accompagnement en retard ou présentant un surcoût important (recommandation 2) : la base de données regroupant l'ensemble des projets permet de suivre une « météo de projet » pour chacun d'eux. Des indicateurs sur le coût, le délai et les livrables sont renseignés par les chefs de projets et suivis par la hiérarchie. Cette nouvelle pratique permet de prendre les décisions correctives nécessaires.
- Le développement de mesures incitatives pour soutenir les plans de mobilités des entreprises privées (recommandation 4) : l'Office cantonal des transports (OCT) promeut le label Ecomobile qui a été délivré à 25 entreprises privées et 16 entités publiques couvrant plus de 52'000 employés. L'OCT regroupe sur une plateforme l'ensemble des initiatives publiques et privées relatives au développement des plans de mobilités. Des outils numériques sont développés, en collaboration avec les Transports publics genevois (TPG) et la Fondation des parkings (FdP), et proposés aux entreprises.

- La coordination avec les autorités françaises du développement et de la tarification des parkings P+R en amont du cœur d'agglomération (recommandation 8) : un accord a été signé le 27 novembre 2025 entre le Canton de Genève et les autorités françaises. Il prévoit notamment le financement de plusieurs P+R situés en France pour environ 1'500 places. Parallèlement, la FdP travaille sur la mise en place d'offre d'abonnements à des P+R en France. Un premier projet concernant 130 places a été mis en œuvre. Enfin, environ 2'000 places sont en projets sur le territoire genevois. La mise en œuvre de cette recommandation fait l'objet d'un satisfécit de la Cour dans le tome 1 de son rapport annuel d'activité 2025.

No 185 Mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
185-R1	Améliorer le degré de maturité de la planification des mesures et de leur dispositif de mise en œuvre	Très élevée	OCT	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
185-R2	Introduire un système d'alerte pour les mesures majeures en retard ou présentant un surcoût important	Élevée	OCT	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
185-R3	Renforcer l'accompagnement des services de l'État, des communes et des EPA pour réaliser les plans de mobilité dans le secteur public	Très élevée	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R4	Développer des mesures incitatives pour développer les plans de mobilité des entreprises privées	Élevée	OCT	31.12.2025	Fermé
185-R5	Sensibiliser les institutions culturelles et sportives pour développer des offres avec les transports collectifs	Moyenne	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R6	Prioriser la réalisation des voies/pistes cyclables en retard	Élevée	OCT et OU	31.12.2029	Fermé
185-R7	Tenir compte des demandes exprimées par les non-usagers dans les travaux de planification (rapport d'étape du contrat de prestation) des lignes des transports collectifs	Moyenne	OCT	31.12.2024	Fermé
185-R8	Coordonner avec les autorités françaises le développement et la tarification des parkings P+R en amont du cœur d'agglomération	Élevée	DPA et OCT	31.12.2025 report 30.06.2026	Fermé



N° 187 Audit de conformité relatif au processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints

rapport publié le 27 février 2024

No 187 Processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints			
Recommandations proposées	5	Ouvert	3
		Fermé	2
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

La première (recommandation 3) concernait l'Office cantonal du génie civil (OCGC) de l'État de Genève et la seconde (recommandation 4) le Département de la sécurité et des sports (DSSP) de la Ville de Genève.

En avril 2024, l'OCGC avait dénoncé auprès des entreprises concernées les conventions de mises à disposition des mâts cantonaux avec effet au 31 décembre 2026. En octobre 2025, l'OCGC a défini et communiqué les conditions d'une future éventuelle exploitation des mâts cantonaux (y.c. Transports publics genevois (TPG)) en exigeant notamment des communes la réalisation d'un appel d'offres et un loyer pour l'usage du patrimoine administratif.

Le DSSP, pour lui le Service de l'espace public (SEP), a conduit un important travail pour constituer une liste des mâts exploitables sur le territoire de la Ville de Genève. En coordination avec les propriétaires des mâts (OCGC, TPG et Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)), une analyse a été effectuée pour s'assurer notamment de la résistance mécanique

des mâts et des conditions sécuritaires de leur exploitation. Le Département des institutions et du numérique (DIN) a également été consulté notamment sur les aspects de sécurité routière. Enfin, le cahier des charges d'un collaborateur du SEP inclut désormais la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle des mâts utilisés pour les panneaux peints.

Les trois recommandations encore ouvertes auprès de la Ville de Genève (recommandations 1, 2 et 5) n'étant pas arrivées à échéance, elles n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 187 Processus d'autorisation et de gestion des emplacements destinés aux panneaux peints					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
187-R1	Clarifier la situation juridique	Très élevée	DSSP	31.12.2024 report 30.06.2026	Ouvert
187-R2	Procéder à un appel d'offres pour la mise à disposition de mâts pour des panneaux peints	Elevée	DSSP	31.01.2027 report 31.12.2027	Ouvert
187-R3	Accorder un droit d'usage aux communes pour la mise à disposition des mâts de l'État de Genève	Moyenne	DSM-OCGC	31.12.2026	Fermé
187-R4	Réaliser l'inventaire des mâts destinés aux panneaux peints sur le territoire de la Ville de Genève et obtenir les approbations nécessaires	Très élevée	DSSP	31.12.2024 report 30.06.2025	Fermé
187-R5	Réaliser une analyse financière sur le potentiel de valorisation du marché d'affichage des panneaux peints	Elevée	DSSP	31.12.2026 report 30.06.2027	Ouvert



N° 188 Audit de performance relatif au Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)

synthèse publiée le 28 mai 2024

No 188 Service du contrôle externe de l'administration fiscale cantonale (AFC)			
Recommandations proposées	4	Ouvert	-
		Fermé	4
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue.

La Cour valide la mise en œuvre de ces trois recommandations et clôture ainsi le suivi du rapport N° 188

Comme pour la publication du rapport et pour tenir compte de l'intérêt public à ne pas dévoiler en détail la stratégie cantonale de lutte contre la fraude, la Cour a décidé de ne pas publier le tableau détaillé de suivi des recommandations en application de l'art. 43 al. 4 de la loi sur la surveillance de l'État du 13 mars 2014 (LSurv, D 109).



N° 189 Audit de conformité relatif au financement cantonal direct des projets d'aide au développement

rapport publié le 18 juin 2024

No 189 Financement cantonal direct des projets d'aide au développement			
Recommandations proposées	6	Ouvert	1
		Fermé	5
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur :

- L'uniformisation des pratiques des collaborateurs/-trices et des commissaires lors de la sélection des dossiers de financement (recommandation 3) : l'audit a élaboré une grille de lecture commune entre les chargés de projets et les membres de la Commission consultative ainsi qu'un guide d'instruction qui détaille l'interprétation des critères de sélection des projets et les spécificités des financements octroyés selon la thématique.
- La valorisation des informations contenues dans les rapports de mission et les évaluations externes (recommandation 5) : le Service de la solidarité internationale (SSI) a élaboré un plan d'évaluations externes pour la période 2025-2028 qui précise le contexte et les dimensions devant faire l'objet d'une attention particulière et, dans certains cas, les questions d'organisation des structures.
- L'adoption d'un nouveau logiciel métier (recommandation 6) : l'audit a développé une nouvelle application dont le déploiement a démarré au mois de juin 2025. L'application permettra aux équipes d'assurer la gestion des organismes financés.

La recommandation 4 qui concerne la clarification de la pratique de contractualisation était échue au 30 juin 2025. Un nouveau règlement d'application sur la solidarité internationale (RLSI) a été révisé et mis à jour ; il doit être approuvé par le Conseil d'État au printemps 2026. Ce règlement permettra notamment d'harmoniser les formes de contractualisation des subventions du SSI en ce qui concerne les partenaires stratégiques. Cette recommandation a donc fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2026.

No 189 Financement cantonal direct des projets d'aide au développement					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
189-R1	Formaliser l'étape préalable de sélection	Moyenne	Service de la solidarité internationale	31.12.2024	Fermé
189-R2	Compléter la procédure d'identification et de prévention des conflits d'intérêts	Moyenne	Direction des affaires internationales	31.10.2024	Fermé
189-R3	Uniformiser les pratiques des chargés de projet en matière d'instruction des dossiers et des rapporteurs au sein de la commission consultative	Moyenne	Service de la solidarité internationale	31.12.2024 report 30.06.2025	Fermé
189-R4	Clarifier la pratique de contractualisation	Elevée	Service de la solidarité internationale	30.06.2025 report 30.06.2026	Ouvert
189-R5	Valoriser les informations des rapports de mission et les évaluations externes	Moyenne	Service de la solidarité internationale	30.06.2025	Fermé
189-R6	Adopter un nouveau logiciel métier	Très élevée	Direction des affaires internationales	31.03.2025	Fermé



N° 190 Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés

rapport publié le 15 octobre 2024

No 190 Mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés			
Recommandations proposées	4	Ouvert	-
		Fermé	4
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, quatre recommandations ont été mises en œuvre et toutes fermées durant la période sous revue.

La Cour salue le changement de cap engagé par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Le soutien à la parentalité n'est plus perçu comme une démarche périphérique, mais bien comme une condition nécessaire à la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant. Lorsque les circonstances le permettent, c'est le levier privilégié de son retour au sein de sa famille d'origine. Cela contribue ainsi à réduire la pression sur les lieux d'accueils, dont la suroccupation constitue une préoccupation constante. Il incombe désormais au DIP de s'appuyer pleinement sur les outils dont il s'est doté, afin de développer et de pérenniser, sur le long terme, des mesures de soutien à la parentalité véritablement à la hauteur des enjeux.

Les mesures prises concernent :

- Les actions de soutien à la parentalité ont été définies via une cartographie des mesures existantes (recommandation 1). Les responsabilités des acteurs concernés sont établies dans la nouvelle directive « SPMi-SASLP-IGE-FAH », validée par l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) courant 2025. De plus, le Service de protection des mineurs (SPMi) a adopté l'outil « TECAP » permettant d'évaluer les facteurs de protection et les facteurs de risques pour des bébés, les jeunes enfants ainsi que leurs familles.

- L'annexe 7 a été revue et est désormais rebaptisée « *Projet de placement* » (recommandation 2). Cette évolution permet de repositionner ce document comme un élément central du suivi du placement, de renforcer la lisibilité des attentes à l'égard des parents et d'introduire une logique de pilotage par objectifs, réévalués au minimum tous les six mois.
- Le renforcement des mesures de soutien et d'accompagnement (recommandation 3) se traduit par le développement de nouvelles prestations (placement à domicile avec soutien éducatif intensif, mise en place d'une ligne de conseil aux parents) et par l'intensification de prestations existantes (points rencontres, espaces rencontre famille, prise en charge externe et partielle, action éducative en milieu ouvert (AEMO) avec droits de visite).
- Diverses actions visant à renforcer les compétences techniques, juridiques et relationnelles des professionnels face aux situations complexes ont été instaurées (recommandation 4). Ainsi, l'offre de formation a été étayée et un outil d'auto-évaluation des risques psychosociaux a été mis en place. Un guide pratique visant à améliorer la posture des professionnels du SPMi dans le cadre de collaborations difficiles avec les parents a également été élaboré.

No 190 Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
190-R1	Mieux définir les actions de soutien à la parentalité lors du placement ainsi que leur répartition entre les différents acteurs concernés	Elevée	SPMi-SASLP-IGE	31.12.2025	Fermé
190-R2	Utiliser l'annexe 7 du protocole de collaboration SPMi-IGE-SASLP comme un outil de planification et de suivi de l'évolution des liens familiaux	Elevée	SPMi	31.12.2025	Fermé
190-R3	Renforcer les mesures de soutien et d'accompagnement durant le placement du mineur	Elevée	SPMi-IGE	31.12.2025	Fermé
190-R4	Renforcer les outils destinés aux collaborateurs confrontés à des parents fragiles	Moyenne	SPMi	31.12.2025	Fermé



N° 191 Audit de performance relatif à la transition numérique des processus post-autorisation de construire

rapport publié le 26 novembre 2024

No 191 Transition numérique des processus post-autorisation de construire			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	1

La Cour des comptes a émis six recommandations, dont cinq ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, aucune recommandation n'a été mise en œuvre, bien que tous les délais fussent échus. Ces derniers ont tous été repoussés d'un an au 31 décembre 2026.

Des actions ont été initiées, mais n'ont pas encore abouti :

- Un projet de stratégie de contrôle « *Post-autor* » du Département du territoire (DT) est en cours de rédaction (recommandation 1). Il sera important d'inclure l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) dans cette stratégie, même si cet office fait désormais partie du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).
- Plusieurs objectifs ont désormais été définis pour ce projet de numérisation, tels qu'augmenter le degré de couverture de contrôle des autorisations délivrées, augmenter le nombre de dossiers traités, réduire la durée des situations non conformes ou encore centraliser les données. Les objectifs ont été associés d'indicateurs (par exemple : le taux de contrôle, le nombre de dossiers, le temps de traitement) afin de mesurer les gains à l'issue du projet. Ces objectifs et indicateurs n'ont pas encore été soumis à la validation du Comité de pilotage (recommandation 2).
- Concernant la technologie « *Building information modeling (BIM)* », une stratégie pour le Canton pour les années 2026 à 2030 a été élaborée, mais elle n'inclut pas la liste des prestations et des offices concernés. De plus, cette stratégie n'a pas encore été approuvée et elle n'est pas déclinée en feuille de route opérationnelle (recommandation 5). De même, des principes de gouvernance ont été inclus dans la stratégie, mais ils ne sont pas encore concrètement mis en œuvre (recommandation 6).

Ainsi, la Cour a quelques inquiétudes concernant la mise en œuvre des recommandations et, plus globalement, sur la réalisation de ce projet de transformation numérique des processus post-autorisation de construire. Un Comité stratégique, composé du Secrétaire général du DT, du Directeur général de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et des mandants, a été constitué en février 2026 pour déterminer les suites à donner au projet. À ce stade, les livrables ne sont pas au niveau attendu, les chiffres montrent une consommation de 60 % du budget pour un taux de réalisation de 35 % et la fin du projet a été reportée d'un an au 31 décembre 2028. Cela constitue des écarts jugés importants non communiqués au Conseil d'État malgré l'obligation prévue par l'art. 30 al.3 du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements (recommandation 4). Un audit réalisé conjointement par la Direction du pilotage et de la gestion des risques du DT et le Responsable du contrôle interne de l'OCSIN est en cours pour faire un état des lieux du projet et comprendre les dysfonctionnements actuels. Il est fort probable que le périmètre du projet soit revu à la baisse dans les prochains mois.

No 191 Transition numérique des processus post-autorisation de construire					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
191-R1	Clarifier, formaliser et partager la vision stratégique en matière de contrôle post-autorisation de construire	Moyenne	SG	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R2	Définir des objectifs et expliciter les gains attendus en matière de contrôles post-autorisation de construire pour la loi 13169	Elevée	COPII et DOSI	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R3	Optimiser la gestion des contrôles post-autorisation de construire et des infractions grâce aux outils numériques	Moyenne			Refusé
191-R4	Se mettre en conformité avec le règlement sur la planification et la gestion financière des investissements	Faible	SG	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R5	Redéfinir la vision stratégique du département du territoire pour le BIM	Très élevée	DIT	30.06.2025 report 31.12.2026	Ouvert
191-R6	Revoir la gouvernance et le pilotage des projets liés au BIM	Très élevée	DIT	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert



N° 192 Audit de performance relatif au pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD

rapport publié le 5 décembre 2024

No 192 Pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Un important travail a été mené en 2025 permettant la clôture de cinq recommandations. Une directive interne a été adoptée pour définir et cadrer les rôles et responsabilités des intervenants dans la gestion et le suivi des missions d'intérêt général (MIG), les règles en matière de conflits d'intérêts (recommandation 1), la stratégie de contrôle et les modalités d'évaluation des critères de l'art. 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières (recommandation 2), les instances responsables du suivi des MIG (recommandation 4) et les informations requises permettant de documenter les MIG (recommandation 6). L'importante collaboration entre l'Office cantonal de la santé (OCS), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) a permis aux instances responsables du suivi des MIG de se réunir régulièrement, de travailler sur les priorisations et l'identification des informations essentielles et de suivre formellement les MIG. Enfin, une analyse des besoins a été menée permettant le recrutement d'une ressource en personnel additionnelle dédiée à la gestion des MIG au sein du Service de la santé numérique et du réseau de soins

(recommandation 5). Il s'agira toutefois de s'assurer que les travaux restants, notamment dans le suivi des MIG, puissent être pleinement couverts grâce à la pérennisation de ces ressources en personnel.

No 192 Pilotage par l'État de Genève des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
192-R1	Clarifier les rôles et responsabilités au sein du DSM	Elevée	DSM	30.06.2025	Fermé
192-R2	Définir une stratégie en matière de surveillance	Moyenne	OCS	31.12.2025	Fermé
192-R3	Renforcer l'examen des MIG en vue des prochains contrats de prestations	Moyenne	SNRS	31.12.2027	Ouvert
192-R4	Désigner et mandater une instance responsable du suivi	Elevée	OCS	30.06.2025	Fermé
192-R5	Déterminer les besoins en ressources et compétences au sein du DSM	Elevée	DSM	31.12.2025	Fermé
192-R6	Définir, recueillir et conserver les informations utiles par MIG	Moyenne	SNRS	31.12.2025	Fermé
192-R7	Spécifier les activités en lien avec les MIG et assurer leur traçabilité	Moyenne	SNRS	31.12.2026	Ouvert



N° 193 Audit de conformité relatif au Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

rapport publié le 10 décembre 2024

No 193 Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)			
Recommandations proposées	3	Ouvert	1
		Fermé	2
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Concernant la recommandation 1 qui visait la mise en place d'indicateurs permettant de suivre le parcours d'une prestation, la Cour relève qu'un « flux de travail » a été créé dans le système d'information CALVIN afin de réaliser un monitoring de l'avancement des demandes. Parallèlement, des tableaux de bord ont été élaborés sur la base d'indicateurs permettant notamment de détailler la durée et le volume des prestations.

La recommandation 2 qui engageait l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) à fluidifier le traitement des demandes afin d'éviter les allers-retours inutiles entre entités administratives s'est traduite par un certain nombre de mesures mises en place par la Direction du Service étrangers :

- Complétude des dossiers avant distribution pour traitement ;
- Allocation des dossiers en fonction de leur niveau de complexité ;
- Stage d'immersion inter-secteurs pour renforcer la compréhension des exigences opérationnelles de chaque entité ;
- Changements organisationnels afin de mieux équilibrer la charge de travail entre secteurs ;
- Harmonisation des pratiques à travers la mise en place de séances de travail régulières entre les hiérarchies des secteurs livrets et la Chancellerie.

Par ailleurs, l'utilisation des tableaux de bord élaborés à la suite de la recommandation 1 permettra d'opérer un suivi en continu et d'adapter, le cas échéant, les formations et/ou les processus de traitement au regard des inefficiences constatées.

Finalement, la recommandation 3 qui priorisait l'adoption d'un système d'information qui puisse être paramétré pour monitorer effectivement le traitement des demandes dans une perspective de parcours sera évaluée sur la base du prochain projet de loi portant sur la refonte du système d'information de l'OCPM. Le délai qui était arrivé à échéance a été reporté au 31 décembre 2026.

No 193 Service étrangers de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
193-R1	Élaborer des indicateurs permettant de suivre réellement le temps de traitement d'une demande	Elevée	Service étrangers OCPM	20.09.2025	Fermé
193-R2	Poursuivre la réorganisation pour limiter les allers-retours entre secteurs	Elevée	Service étrangers OCPM	20.09.2025	Fermé
193-R3	Prendre en compte le parcours de la demande dans le logiciel métier	Elevée	Service étrangers OCPM	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert



N° 195 Audit de conformité relatif à l'acquisition de prestations de services et attribution de mandats

rapport publié le 16 décembre 2024

N° 195 Acquisition de prestations de services et attribution de mandats			
Recommandations proposées	10	Ouvert	3
		Fermé	-
		Refusé	7

Sur les dix recommandations émises par la Cour des comptes, trois ont été acceptées et sept refusées.

Au 31 décembre 2025, aucune recommandation n'a été mise en œuvre.

Les deux recommandations, dont les délais étaient échus, ont fait l'objet d'un report de délai d'un an. La Cour note toutefois que la directive transversale sur les achats a été mise à jour en ce qui concerne l'analyse des besoins (recommandation 3), mais également sur les définitions des notions de marché, de concurrence et de procédure de gré à gré (recommandations 4 et 5, qui avaient été initialement refusées). En outre, la Direction générale des finances (DGFE) continue ses réflexions sur les définitions et le traitement comptable d'un mandat, d'une subvention et d'un dédommagement (recommandation 6). Enfin, un projet de loi pour une refonte du système d'information comptable et finances est en cours d'élaboration et devrait être présenté au printemps 2026 au Conseil d'État (recommandation 10).

N° 195 Acquisition de prestations de services et attribution mandats					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
195-R1	Renforcer les contrôles pour garantir la conformité des acquisitions de prestations de services et d'attribution de mandats	Elevée			Refusé
195-R2	Concevoir et mettre en place une structure permettant de gérer les marchés de services transversaux	Très élevée			Refusé
195-R3	Renforcer l'étape d'analyse des besoins	Elevée	Collège spécialisé finances (CSFI)	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
195-R4	Clarifier la notion de marché et sa délimitation	Très élevée			Refusé
195-R5	Clarifier la notion de concurrence efficace pour la procédure de gré à gré	Moyenne			Refusé
195-R6	Clarifier la notion de subvention	Elevée	DGFE	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
195-R7	Renforcer la gestion des conflits d'intérêts	Moyenne			Refusé
195-R8	Identifier les marchés de services grâce à une nomenclature des achats	Elevée			Refusé
195-R9	Intégrer dans le système comptable et financier un axe d'analyse permettant d'identifier les marchés	Elevée			Refusé
195-R10	Dématérialiser le flux d'achat	Elevée	CSFI et OCSIN	Selon le délai de mise en œuvre du nouveau système d'informations	Ouvert



N° 196 Audit de conformité relatif aux services d'audit interne des HUG, de l'IMAD et des TPG *rapport publié le 11 avril 2025*

No 196 Services d'audit interne des HUG, de l'IMAD et des TPG			
Recommandations adressées aux HUG			
Recommandations proposées	5	Ouvert	4
		Fermé	1
		Refusé	-
Recommandations adressées à l'IMAD			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-
Recommandations adressées aux TPG			
Recommandations proposées	4	Ouvert	2
		Fermé	2
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, cinq recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Pour les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)**, la recommandation 2 a été mise en œuvre, bien que son délai ne fût pas encore échu. Celle-ci visait à distinguer la fonction de Président du Conseil d'administration de celle de Président du Comité d'audit. Le règlement du Comité d'audit prévoit désormais explicitement l'interdiction de ce cumul. Il précise également que le Comité d'audit ne peut pas partager plus d'un membre avec le Bureau du Conseil d'administration, afin de renforcer son indépendance. Ces dispositions sont respectées en pratique au 31 décembre 2025. Les quatre autres recommandations concernant les HUG n'étant pas arrivées à échéance, elles n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

Pour l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)**, les deux recommandations arrivant à échéance au 30 juin 2025 ont été mises en œuvre. La recommandation 1 visait à s'assurer de la présence des compétences clés nécessaires au sein du Comité d'audit. À cet effet, les règles de fonctionnement ont été mises à jour afin de prévoir explicitement la nécessité de disposer de compétences spécifiques lors de la nomination des membres. La recommandation 2 visait à distinguer la fonction de Président du Conseil d'administration de celle du Comité d'audit. Les règles de fonctionnement relatives au Comité d'audit excluent désormais ce cumul. Ces deux recommandations sont respectées en pratique au 31 décembre 2025. Les quatre autres recommandations concernant l'IMAD ne sont pas encore échues et elles n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

Pour les **Transports publics genevois (TPG)**, deux recommandations ont été mises en œuvre, bien que leurs délais ne fussent pas encore échus. La recommandation 3 porte sur l'analyse régulière des besoins en ressources du Service d'audit interne. Cette analyse a été réalisée pour la première fois dans le cadre de la présentation du plan annuel d'audit interne et a été validée par



la Commission audit et finances ainsi que par le Conseil d'administration. La recommandation 4 visait la mise en place d'une plateforme de gestion des alertes. Celle-ci est désormais opérationnelle et permet d'émettre des signalements anonymes. Les deux recommandations restantes concernant les TPG, arrivées initialement à échéance en 2025, font l'objet d'un report au 30 juin 2026. Ces recommandations sont mises en œuvre en pratique, mais les règlements formalisant les changements doivent encore être validés par le Conseil d'administration.

No 196 Services d'audit interne des HUG, de l'IMAD et des TPG					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
Recommandations adressées aux HUG					
196-HUG-R1	S'assurer de disposer des compétences clés au sein du comité d'audit	Elevée	Conseil d'administration	01.09.2027	Ouvert
196-HUG-R2	Distinguer la fonction de président du conseil d'administration de celle du comité d'audit	Elevée	Conseil d'administration	01.09.2027	Fermé
196-HUG-R3	Garantir l'indépendance de la direction de l'audit interne, conformément aux normes de l'IIA	Très élevée	Comité d'audit	01.09.2026	Ouvert
196-HUG-R4	Mettre en conformité la direction de l'audit interne avec les normes d'audit interne de l'IIA	Elevée	Comité d'audit	01.09.2027	Ouvert
196-HUG-R5	Renforcer le positionnement stratégique de l'audit interne	Moyenne	Conseil d'administration	01.09.2026	Ouvert
Recommandations adressées à l'IMAD					
196-IMAD-R1	S'assurer de disposer des compétences clés au sein du comité d'audit	Elevée	Conseil d'administration	30.06.2025	Fermé
196-IMAD-R2	Distinguer la fonction de président du conseil d'administration de celle du comité d'audit	Elevée	Conseil d'administration	30.06.2025	Fermé
196-IMAD-R3	Renforcer le rôle et le fonctionnement du service d'audit interne de l'IMAD	Très élevée	Conseil d'administration	30.06.2026	Ouvert
196-IMAD-R4	Garantir l'indépendance du service d'audit interne, conformément aux normes de l'IIA	Très élevée	Comité d'audit / Conseil d'administration	30.06.2026	Ouvert
196-IMAD-R5	Mettre en conformité le service d'audit interne avec les normes de l'IIA	Elevée	Comité d'audit / Conseil d'administration	30.06.2026	Ouvert
196-IMAD-R6	Renforcer le positionnement stratégique de l'audit interne	Moyenne	Comité d'audit / Conseil d'administration	31.12.2026	Ouvert
Recommandations adressées aux TPG					
196-TPG-R1	Pérenniser les compétences clés nécessaires au sein de la CAUFIN	Elevée	Conseil d'administration/ CAUFIN	30.11.2025 report 30.06.2026	Ouvert
196-TPG-R2	Distinguer la fonction de président du conseil d'administration de celle de la CAUFIN	Moyenne	Conseil d'administration/ CAUFIN	30.11.2025 report 30.06.2026	Ouvert
196-TPG-R3	Analyser de manière régulière les besoins du service d'audit interne en termes de ressource	Moyenne	CAUFIN	28.02.2026	Fermé
196-TPG-R4	Mettre en place une plateforme de gestion des alertes	Moyenne	Directeur Audit interne	28.02.2026	Fermé



N° 197 Audit de conformité relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation immobilière de Lancy

rapport publié le 27 juin 2025

No 197 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation communale immobilière de Lancy			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	3
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, trois recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur :

- La clarification des rôles et responsabilités dans la gestion du projet global de transition énergétique. Ceci comprend la nomination du Service des travaux et de l'énergie (STE) comme chef de projet ainsi que la mise en place d'un Comité de pilotage et d'un Comité opérationnel. Ce dernier assure la mise en œuvre des projets, le suivi des opérations, l'échange d'informations techniques, le suivi financier et le support informatique. Les responsables des travaux de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) et de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA) en font partie (recommandation 3).
- L'élaboration d'une planification des travaux à réaliser d'ici à 2030 par la Ville de Lancy et la FCIL, incluant une prévision des budgets nécessaires ainsi que les années de leur soumission au Conseil municipal (recommandation 6).
- La définition d'indicateurs de performance et de leur cible à atteindre d'ici à 2030. Une note de synthèse sera présentée au Conseil administratif chaque année, incluant le suivi des indicateurs clés ainsi qu'une estimation actualisée des émissions de CO² projetées à 2030. Le suivi budgétaire du projet global de transition énergétique sera abordé lors d'une séance annuelle entre le STE et le Service des finances de la Ville de Lancy (recommandation 8).

La stratégie énergétique 2025-2030, élaborée par le STE et validée par le Conseil administratif de la Ville de Lancy en février 2026, intègre les éléments mentionnés ci-devant. Il est prévu qu'elle soit adaptée chaque année, si nécessaire, en fonction des évolutions technologiques, réglementaires et économiques.

No 197 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation communale immobilière de Lancy					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
197-R1	Soutenir la transition énergétique des fondations communales	Très élevée	CA	31.12.2026	Ouvert
197-R2	Revoir les objectifs stratégiques	Très élevée	STE/SAT	31.12.2030	Ouvert
197-R3	Clarifier les rôles et responsabilités	Elevée	STE	31.12.2025	Fermé
197-R4	Définir une stratégie de financement pluriannuel	Elevée	STE	31.12.2029	Ouvert
197-R5	Accroître la qualité des données en lien avec les bâtiments	Elevée	STE	31.12.2026	Ouvert
197-R6	Élaborer une planification détaillée et chiffrée des travaux à réaliser (a minima) jusqu'en 2030	Très élevée	STE	31.12.2025	Fermé
197-R7	Identifier et gérer les risques (internes et externes)	Moyenne	STE	31.12.2027	Ouvert
197-R8	Définir les modalités de suivi du projet global de transition énergétique	Elevée	STE	31.12.2025	Fermé



N° 200 Évaluation de la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale

rapport publié le 4 décembre 2025

No 200 La prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale			
Recommandations proposées	5	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, aucune recommandation n'a été mise en œuvre.

La recommandation 4, dont le délai initial était échu, a fait l'objet d'un report de délai d'un an. La Cour relève toutefois que le nouveau logiciel « *Parcours* », d'ores et déjà mis en place, permet de synthétiser et de visualiser l'information de manière cohérente et synoptique. Il sécurise et simplifie la gestion des données et offre une perspective temporelle (« *ligne de vie* ») du suivi des dossiers. Son architecture permet également d'intégrer les données des journaux de bord (OAM) et de créer des champs pour agréger des informations utiles au monitoring. Toutefois, un travail important reste encore à faire : la migration des données relatives aux mesures et l'intégration

des données propres à l'ouverture et la fermeture des dossiers (MIME). La Cour examinera lors de son prochain suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces deux derniers points.

No 200 Évaluation de la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
200-R1	Mettre en place un point d'entrée unique adapté à la prise en charge des jeunes adultes	Très élevée	Hospice général	30.06.2026	Ouvert
200-R2	Diminuer le nombre de dossiers par travailleur social pour leur permettre d'assurer les conditions d'une prise en charge adéquate	Très élevée	Hospice général	31.03.2026	Ouvert
200-R3	Renforcer le dispositif de gestion des mesures	Elevée	Hospice général	30.06.2026	Ouvert
200-R4	Adopter un système d'information permettant un pilotage efficient des activités, un suivi des mesures et de leurs effets	Elevée	Hospice général	31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
200-R5	Choisir des nouveaux locaux adaptés aux prestations et aux modalités de fonctionnement de Point Jeunes	Moyenne	Hospice général	30.06.2027	Ouvert



Examen ciblé N° 84 portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif *finalisé le 25 avril 2024*

Examen ciblé No 84 portant l'attribution des logements selon le régime du bail associatif			
Recommandations proposées	2	Ouvert	-
		Fermé	1
		Refusé	1

Sur les deux recommandations émises par la Cour des comptes, une a été acceptée et une refusée.

Au 31 décembre 2025, la recommandation acceptée a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

Le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (SFIDP) et deux des trois associations concernées ont conclu des baux associatifs. Pour la troisième Association, une convention a été signée dans l'attente de la conclusion d'un bail associatif, laquelle interviendra dès lors que l'ensemble des sous-locataires seront membres de l'Association. La convention ainsi que les baux signés prévoient que le choix des sous-locataires doit être préalablement validé par le SFIDP et par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) avant toute entrée dans un appartement géré par l'Association. Enfin, les baux signés stipulent que des contrôles seront effectués par l'OCLPF à intervalles réguliers, soit tous les deux ans.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de cette recommandation 1 et clôture ainsi le suivi de cet examen ciblé N° 84.

No 84 - 2024: Examen ciblé portant sur l'attribution des logements selon le régime du bail associatif					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
84-2024-R1	Rendre le traitement des attributions des logements HBM conforme au règlement sur le logement (RGL)	Elevée	Département du territoire	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
84-2024-R2	Conclure des baux entre la Fondation et les habitants des immeubles concernés	Elevée			Refusé



Cour des comptes – Route de Chêne 54 – 1208 Genève
Tél. 022 388 77 90 – <https://www.cdc-ge.ch>